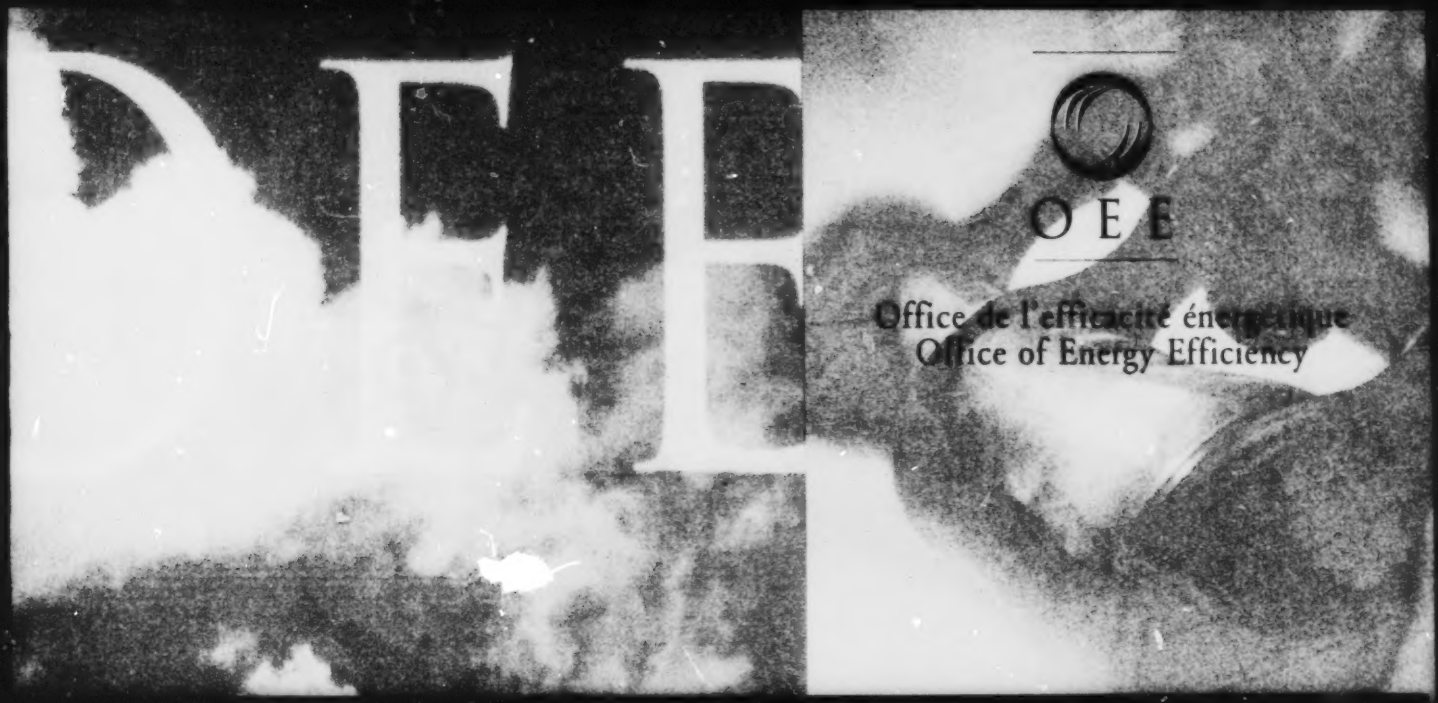

OEE

Office de l'efficacité énergétique
Office of Energy Efficiency

Plan d'activités

1999 - 2000

Ressources naturelles Canada
Office de l'efficacité énergétique

Natural Resources Canada
Office of Energy Efficiency

Canada

Office de l'efficacité énergétique

Plan d'activités

1999/2000

OEE

Office de l'efficacité énergétique
Office of Energy Efficiency

Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison,
au travail et sur la route

Publié sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles Canada

Conception graphique
Carisse Graphic Design Ltd.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, veuillez écrire à :

Publications Éconergie
Office de l'efficacité énergétique
a/s du Groupe Communication Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Télécopieur : (819) 994-1498

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2000

N° de cat. : M92-177/1999F
ISBN 0-662-84201-4

Imprimé sur papier recyclé

Also published in English under the title:
OEE – Business Plan 1999/2000

1999/2000

Table des matières

Page

Avant-propos i

Section 1 : Survol de l'Office de l'efficacité énergétique

1.1 Contexte 1
1.2 Mandat 2
1.3 Vision 2
1.4 Mission 2
1.5 Objectifs stratégiques 3
1.6 Priorités de gestion 3
1.7 Activités 4
1.8 Structure de l'OEE 6
1.8.1 Divisions et groupes corporatifs 8
1.8.2 Groupes de travail 9
1.8.3 Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique 9
1.9 Ressources financières en 1999/2000 9

Section 2 : Contexte de la planification

2.1 Introduction 11
2.2 Cadre de planification de RNCan 11
2.3 Cadre de planification et de rendement du Secteur de l'énergie 11
2.3.1 Mission du Secteur de l'énergie 11
2.3.2 Priorités du Secteur de l'énergie 12
2.4 Aperçu du contexte de l'OEE 13
2.4.1 Clients et partenaires 14
2.4.1.1 Le public canadien 14
2.4.1.2 Le ministre des Ressources naturelles 14
2.4.1.3 Associations industrielles, professionnelles et bénévoles 14
2.4.1.4 Partenaires internes 15
2.4.1.5 Autres ministères et organismes du gouvernement fédéral 16
2.4.1.6 Autres paliers de gouvernement promoteurs de l'efficacité énergétique 16
2.4.1.7 Autres paliers de gouvernement dépositaires d'actifs 17
2.4.1.8 Services publics 17

2.4.2 Facteurs externes 17
2.4.2.1 Changement climatique et engagements du Canada sur le plan international 18
2.4.2.2 Prix de l'énergie 18
2.4.2.3 L'économie 19
2.4.2.4 Réduction des activités liées à l'efficacité énergétique par les partenaires traditionnels 19
2.4.2.5 Marché des carburants de remplacement 19
2.4.2.6 Contexte de la réglementation 20

2.4.3 Facteurs internes 21
2.4.3.1 Budget 21
2.4.3.2 Le passage harmonieux à l'an 2000 21
2.4.3.3 Célébration du millénaire 21

Section 3 : Stratégies et activités de l'OEE

3.1 Introduction 23

3.2 Objectif stratégique n° 1 23
3.2.1 Travaux de l'OEE aux tables de concertation sur le changement climatique 23
3.2.2 Le Fonds d'action sur le changement climatique et l'éducation et la sensibilisation du public 24
3.2.3 Préparation en vue de la stratégie nationale de mise en oeuvre 24
3.2.4 Création d'un groupe sur le changement climatique à l'OEE 25
3.2.5 Mesures volontaires et registre (MVR) inc. 25

3.3 Objectif stratégique n° 2 26
3.3.1 Introduction 26
3.3.2 Secteur résidentiel 27
3.3.2.1 Contexte 27
3.3.2.2 Stratégies et activités de l'OEE 28
(1) Équipement consommateur d'énergie 28
(2) Construction résidentielle 29
(3) Rénovation domiciliaire 30
3.3.3 Secteur commercial et institutionnel 31
3.3.3.1 Contexte 31
3.3.3.2 Stratégies et activités de l'OEE 31
(1) Équipement consommateur d'énergie 32
(2) Construction de bâtiments 32
(3) Mesures volontaires 33
3.3.4 Secteur industriel 34
3.3.4.1 Contexte 34
3.3.4.2 Stratégies et activités de l'OEE 35
(1) Équipement consommateur d'énergie 35
(2) Mesures volontaires 36
3.3.5 Secteur des transports 37
3.3.5.1 Contexte 37
3.3.5.2 Stratégies et activités de l'OEE 37
(1) Nouveaux véhicules 38
(2) Exploitation des véhicules 38
(3) Carburants de l'avenir 39

102-03306/

3.6 Objectif stratégique n° 3 40
3.6.1 Introduction 40
3.6.2 Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCÉ) 41
3.6.3 Analyse de l'utilisation finale de l'énergie 42
3.6.4 Coopération intergouvernementale 42
3.6.5 Rapports de l'OEE 43
3.7 Objectif stratégique n° 4 43
3.8 Objectif stratégique n° 5 44

Section 4 : Évaluation du rendement de l'OEE

4.1 Introduction 45
4.2 Activités en 1999/2000 45
4.3 Indicateurs de progrès des programmes 46

Section 5 : Ressources et allocations budgétaires

5.1 Ressources financières 47
5.2 Allocation budgétaire par programme 48
5.3 Ressources humaines 48

Annexes

Annexe 1 : Aperçu historique 52
Annexe 2 : Mandat des groupes de travail de l'OEE 56
Annexe 3 : Mandat des tables de concertation sur le changement climatique et participation de l'OEE 57
Annexe 4 : Résultats visés par les initiatives de programme de l'OEE 60

Avant-propos

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a été créé au sein de Ressources naturelles Canada (RNCan) dans le but de renouveler et de renforcer l'engagement du Canada à améliorer l'efficacité énergétique et de répondre aux défis que pose le changement climatique, avec une attention particulière au Protocole de Kyoto. Le présent document constitue le *Plan d'activités* de l'OEE pour l'exercice 1999/2000.

Le *Plan d'activités* de l'OEE est d'abord et avant tout un accord d'imputabilité avec la haute direction de Ressources naturelles Canada. Il s'agit aussi d'un outil de communication servant à informer les partenaires et d'autres lecteurs sur la logique de planification de l'OEE et sur son orientation.

Le Plan répond à cinq questions précises dont traitent cinq chapitres :

- Quels résultats vise l'OEE et pourquoi?
- Quels seront les principaux facteurs qui influenceront la planification de l'OEE cette année?
- Quelles seront les priorités, les stratégies et les activités de l'OEE cette année?
- Comment l'OEE saura-t-il qu'il progresse et cela dans la bonne direction?
- Quelles seront les ressources (humaines et financières) de l'OEE cette année, et comment le budget sera-t-il réparti?

Pour plus d'information sur l'OEE, les lecteurs sont invités à consulter son site Web (http://oee.rncan.gc.ca) ou d'autres documents produits par l'OEE, expliquant plus en détail ses programmes, les progrès réalisés à ce jour et les développements sur les marchés de la consommation finale de l'énergie. Ces autres documents comprennent :

- *L'état de l'efficacité énergétique au Canada-Rapport annuel de l'OEE (1999);*
- *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada, 1990 à 1997 : Examen des indicateurs de consommation d'énergie, d'efficacité énergétique et d'émissions (1999);*
- *Rapport au Parlement sur l'administration et l'application de la* Loi sur l'efficacité énergétique *(1996-1997).*

Section 1 : Survol de l'Office de l'efficacité énergétique

La présente section fournit des renseignements généraux sur l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) et décrit la vision, les objectifs stratégiques, les priorités de gestion, les activités et la structure organisationnelle de l'OEE pour l'exercice 1999/2000.

1.1 Contexte

L'OEE s'inscrit dans une lignée d'organisations et de programmes à RNCan de promotion de la conservation de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie de remplacement comme moyen de protéger l'environnement et de rendre le Canada plus concurrentiel sur le plan économique. L'annexe 1 présente un aperçu historique des développements et de leur raison d'être, depuis le début des années 1970. Toutefois, la création de l'OEE coïncide surtout avec l'émergence de la question du changement climatique au cours des années 1990.

En juin 1992, le Canada et plus de 150 autres pays ont signé la Convention-cadre sur le changement climatique à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro. La Convention-cadre prévoit un engagement à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. Suite à la Conférence de Rio et à la Conférence de Berlin (1995), les parties signataires de la Convention-cadre sur les changements climatiques ont tenu leur troisième conférence à Kyoto, au Japon, du 1er au 10 décembre 1997. Les pays participants ont convenu d'un calendrier pour la réduction des émissions par rapport aux niveaux de 1990 dont les échéances s'échelonnent en moyenne de 2008 à 2012. Le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de six pour cent en dessous des niveaux de 1990, au cours de la période 2008-2012.

Au cours d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue plus tard, en décembre 1997, on a demandé aux ministres de l'Énergie et de l'Environnement d'élaborer une nouvelle stratégie, à l'intérieur d'un délai de deux ans, pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Le Secrétariat national sur le changement climatique a été mis sur pied par les ministres afin de coordonner les travaux et d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre nationale visant les objectifs de Kyoto.

L'amélioration de l'efficacité énergétique est l'une des composantes clés de la réponse du Canada au défi de Kyoto. C'est dans ce contexte qu'en décembre 1997, le ministre Ralph Goodale a annoncé la création de l'OEE.

1.2 Mandat

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a été créé au sein de RNCan dans le but de renouveler et de renforcer l'engagement du Canada à améliorer l'efficacité énergétique et de répondre aux défis que pose le changement climatique, en accordant une attention particulière au Protocole de Kyoto. L'OEE a officiellement commencé ses opérations le 1er avril 1998.

L'OEE réunit sous un seul toit tous les programmes sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement de RNCan qui ne relèvent pas de la R-D. L'OEE se caractérise par une image corporative solide, une stratégie de diffusion détaillée de l'information et une approche d'avant-garde tournée sur la promotion de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement. En plus de mettre en oeuvre toute une gamme de programmes, ses responsabilités consistent à :

- rendre compte annuellement de l'état de l'efficacité énergétique au Canada et à communiquer de l'information à jour sur l'efficacité énergétique grâce à ses publications et dans le site Web;
- organiser chaque année la Conférence canadienne sur l'efficacité énergétique;
- décerner les Prix nationaux d'efficacité énergétique du Canada en reconnaissance de réalisations dans le cadre de projets et de programmes d'efficacité énergétique;
- élaborer de nouvelles mesures pour accroître l'impact et la portée des programmes et des activités de RNCan visant à améliorer l'efficacité énergétique, tels que des règlements améliorés et des exigences accrues en matière d'étiquetage, ainsi que de nouveaux programmes de marketing et d'information.

1.3 Vision

En avril 1998, la direction et les employés de l'OEE ont adopté un énoncé succinct et simple :

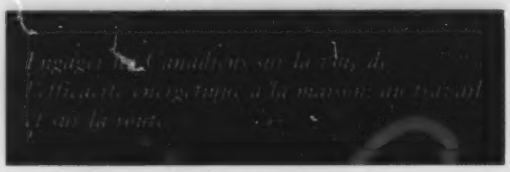

Cette vision définit l'orientation que l'OEE s'est donnée et la situation dans laquelle il entend se trouver d'ici quelques années.

1.4 Mission

La raison d'être de l'OEE se résume comme suit :

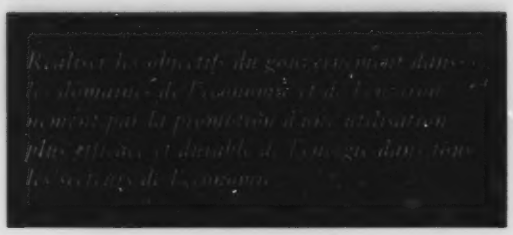

L'OEE remplit sa mission au moyen de cinq activités principales. L'OEE :

- fournit des conseils et de l'information au sujet des questions économiques, environnementales et sociales qui influent sur la consommation de l'énergie au Canada;

- utilise de façon créatrice et efficace ses ressources et ses capacités pour aider les Canadiens à atteindre une efficacité énergétique accrue et à utiliser davantage les carburants de remplacement;
- maintient une compréhension globale des questions et des possibilités qui s'offrent en ce qui a trait à l'augmentation de l'efficacité et de la productivité du secteur de la consommation de l'énergie au Canada;
- consulte et collabore dans le cadre de partenariats;
- communique ses réalisations et les progrès du Canada dans la poursuite de niveaux plus élevés d'efficacité énergétique et une meilleure utilisation des carburants de remplacement.

1.5 Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques de l'OEE consistent à satisfaire les besoins de ses clients et à tenir compte des possibilités et des défis qui sont relevés dans l'analyse du contexte (voir la section 2.4, p.13). Les objectifs stratégiques décrivent ce que l'Office entend réaliser, c'est-à-dire :

- jouer un rôle de leadership dans l'élaboration de la stratégie nationale de mise en oeuvre sur les changements climatiques;
- augmenter l'efficacité de la consommation de l'énergie et l'utilisation de carburants de remplacement au Canada, lorsque cela contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre, apporter d'autres améliorations environnementales et augmenter les approvisionnements intérieurs de produits et services connexes ainsi que la compétitivité de l'industrie et des entreprises canadiennes;
- préparer de l'information privilégiée pour la prise de décisions publiques sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement au moyen de bases de données complètes et de l'analyse de la consommation d'énergie au Canada, des conseils d'orientation stratégique et des activités de coopération;
- fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements complets et exacts sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement, en général ou par rapport aux initiatives de programmes de l'OEE, pour s'assurer que les décisions prises tiennent compte de ces aspects;
- s'assurer que l'OEE est reconnu comme chef de file pour ses connaissances, ses programmes et ses conseils en matière d'efficacité énergétique.

1.6 Priorités de gestion

L'OEE s'est fixé six priorités de gestion pour l'exercice 1999/2000, soit :

- gérer la contribution importante de l'OEE à la stratégie nationale de mise en oeuvre sur les changements climatiques, y compris le lancement de nouvelles initiatives de programmes en 1999/2000, en même temps que la mise en oeuvre des initiatives actuelles;

- placer l'OEE en position de répondre aux résultats de la stratégie nationale de mise en oeuvre sur les changements climatiques, ce qui exigera une augmentation des efforts déployés pour plusieurs activités comme l'élaboration et l'analyse de politiques, le perfectionnement du personnel, la collecte de données, l'examen et l'évaluation de programmes;
- établir l'OEE comme point de service central en matière d'information sur les programmes, d'expertise et de partenariats avec les clients par la promotion des activités de l'Office auprès des principaux décideurs et intervenants;
- favoriser un milieu de travail qui encourage l'acquisition continue du savoir chez les employés et appuie leur perfectionnement professionnel et personnel dans le cadre des orientations stratégiques du Ministère;
- accroître la surveillance de ses dépenses et activités;
- renforcer la mesure du rendement de ses programmes et activités comme outil de planification, de compte-rendu et d'évaluation. L'OEE rendra compte de façons qui sont plus accessibles aux ministres, aux membres du Parlement et au public canadien, et ce, sans réduire l'efficacité de la gestion axée sur les résultats pour l'élaboration de programmes individuels et l'obligation de rendre compte.

1.7 Activités

À l'appui des énoncés de la vision et de la mission, l'OEE livre ses programmes à travers cinq grands types d'activité. Ces cinq grand types sont présentés ci-dessous.

Données, analyse et conseils en matière de politique

- Analyser, coordonner et élaborer des options de politique et de programme dans les domaines de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement.
- Préparer des documents d'information à l'intention du Ministre et des cadres supérieurs sur l'efficacité énergétique, ainsi que sur les politiques et les programmes concernant les carburants de remplacement.
- Élaborer et maintenir un système de gestion des données intégrées complètes, d'analyse et de diffusion sur l'utilisation finale de l'énergie et effectuer des analyses économiques et énergétiques sur l'efficacité énergétique et ses déterminants.
- Fournir des analyses économiques et énergétiques ainsi que des conseils en matière de politique sur l'élaboration de règlements sur l'efficacité énergétique et l'étiquetage; coordonner la préparation des documents nécessaires à l'intention des organismes centraux et participer aux consultations portant sur ces règlements.

- Coordonner les relations fédérales-provinciales sur les programmes d'efficacité énergétique et les énergies de remplacement.

Programmes volontaires ciblés

- Aider les individus, les entreprises, les institutions et les gouvernements à faire des choix, en matière d'efficacité énergétique en leur proposant des outils qui leur permettront d'éliminer les barrières commerciales, comme la connaissance et les techniques d'analyse financière.
- Reconnaître publiquement les réalisations et faire connaître les réussites au moyen de l'enregistrement de plans d'action, d'études de cas et de récompenses.
- Appuyer la conduite et la promotion d'activités qui traitent des obstacles de marché, à l'efficacité énergétique.

Incitatifs financiers

- Encourager les consommateurs d'énergie, au moyen d'incitatifs financiers, à incorporer des technologies et des pratiques à haut rendement énergétique lorsqu'ils acquièrent, conçoivent ou construisent de nouveaux bâtiments ou rénovent des bâtiments existants.

Règlements et normes

- Maintenir un inventaire à jour des exigences en matière de rendement énergétique efficace minimum et d'étiquetage, et gérer l'élaboration d'ébauches de règlements sur les besoins de produits additionnels.
- Maintenir des capacités de mise en application et de surveillance pour veiller à ce que soient respectées les normes actuelles sur les produits en ce qui a trait à l'efficacité énergétique.
- Gérer le soutien ministériel axé sur l'élaboration de normes d'essai de l'efficacité énergétique et maintenir celles qui sont déjà adoptées.
- Préparer et diffuser du matériel de publicité et d'information à l'appui des programmes de réglementation et d'étiquetage.

Information et communication

- Sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux bienfaits économiques et environnementaux de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement.
- Informer les consommateurs d'énergie à propos de divers produits, services et programmes qui peuvent aider à réduire la consommation d'énergie.

- Préparer et distribuer du matériel de communication, comme le *Rapport au Parlement sur l'administration et l'application de la* Loi sur l'efficacité énergétique.
- Surveiller les développements relatifs aux politiques et aux programmes liés à l'efficacité et aux énergies de remplacement d'autres gouvernements (provinciaux, territoriaux, municipaux et étrangers) et présenter des rapports.

Le tableau 1 décrit ci-dessous quelques principes directeurs de chacun des cinq types d'activité de l'OEE.

1.8 Structure de l'OEE

La figure 1 (voir p. 7) présente l'organigramme de l'OEE. L'OEE se compose du bureau du directeur général, de quatre divisions et de deux groupes corporatifs. Un des membres du bureau du directeur général est conseiller en science et technologie dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement. Les services de politique, de collecte de données et d'analyse sont rassemblés dans une même division. Les trois autres divisions s'occupent de programmes visant des secteurs

Données, analyse et conseils en matière de politique

- Conseils empiriques en matière de politique
- Évaluation des possibilités et des prestations
- Méthodologie rigoureuse
- Diffusion efficace

Règlements et normes

- Au besoin et nécessairement bien administrés
- Élaborés en coopération avec l'industrie
- Harmonisés avec les partenaires commerciaux

Information et communication

- Accessibles et fiables
- Ciblées sur le rendement
- Utiles au public
- Nouvelles approches de diffusion
- Haute gamme

Programmes volontaires ciblés

- Intérêts privés qui ont de bonnes retombées sur le bien public
- Bien public au moindre coût assuré par des intérêts privés
- Produits axés sur le rendement
- Approches modernes agressives

Incitatifs financiers

- Ensemble des critères d'accessibilité
- Plafond des contributions et contrôles internes rigoureux
- Niveau d'encouragement fiscal destiné à optimiser le rendement sur l'investissement

Figure 1 – Organigramme de l'OEE

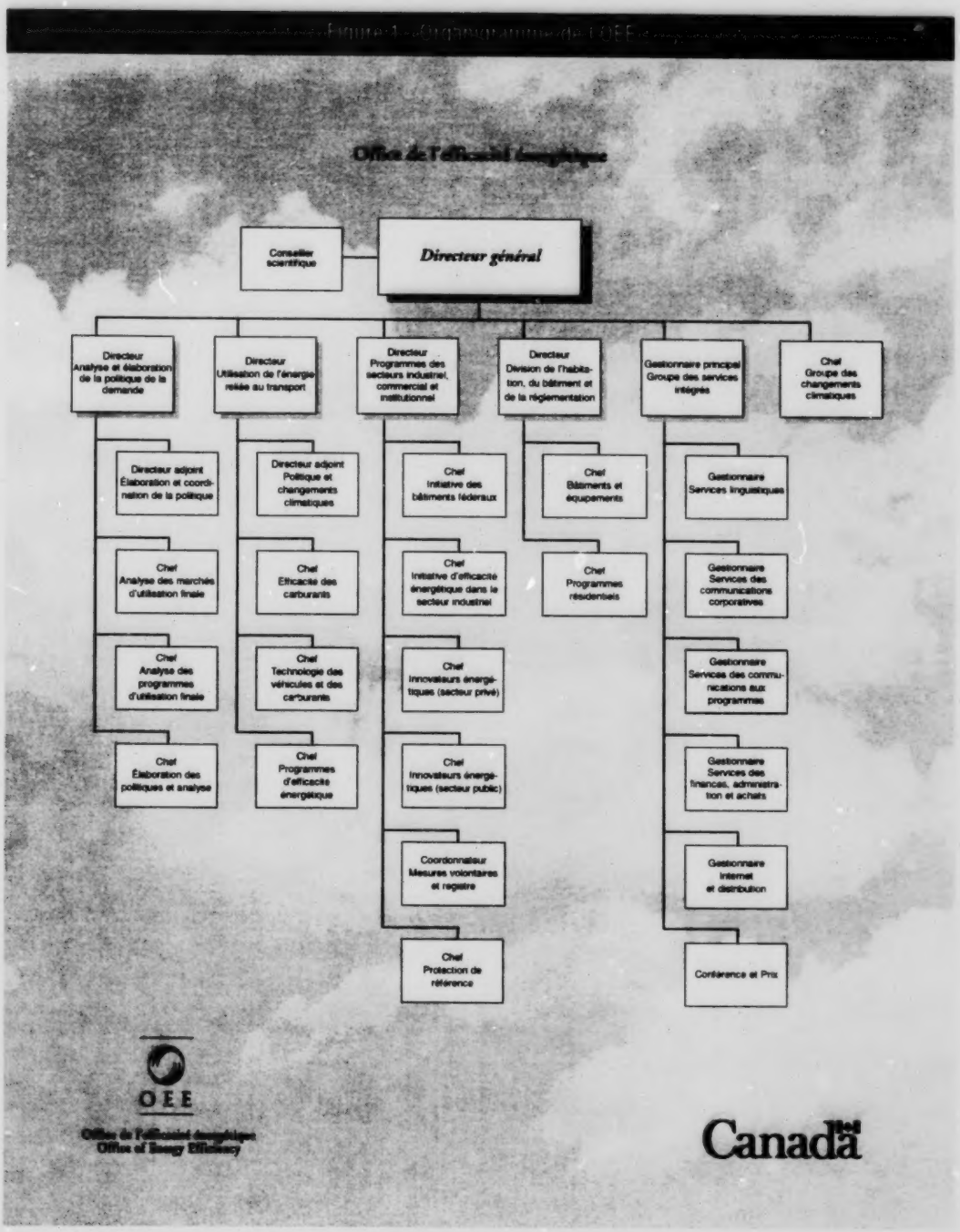

particuliers de l'économie. L'OEE comporte également six groupes de travail internes, chargés de projets précis, et un comité consultatif externe.

1.8.1 Divisions et groupes corporatifs

La **Division de l'élaboration et de l'analyse de la politique de la demande** (DEAPD) agit, au nom du gouvernement fédéral, à titre d'organisme central pour les données, l'analyse, la politique et l'information sur les programmes d'efficacité énergétique des secteurs public et privé. La DEAPD surveille également l'intensité énergétique dans divers secteurs.

La **Division des programmes des secteurs industriel, commercial et institutionnel** (DPSICI) assure la promotion de l'efficacité énergétique dans les secteurs commercial, institutionnel et industriel au Canada et en facilite l'amélioration dans le cadre de programmes qui fournissent de l'information, des conseils, de la reconnaissance et des mesures d'encouragement.

La **Division de l'utilisation de l'énergie reliée au transport** (DUET) partage avec la Direction de la technologie de l'énergie la responsabilité de la gestion des programmes fédéraux dans les domaines de l'efficacité énergétique relativement au transport et des carburants de l'avenir.

La **Division de l'habitation, des bâtiments et de la réglementation** (DHBR) favorise la pénétration sur le marché de techniques et de pratiques à haut rendement énergétique pour la construction, la rénovation et l'exploitation de maisons et pour la construction de bâtiments, au moyen de diverses activités d'information, d'initiatives volontaires, de programmes d'encouragement et de règlements.

Le **Groupe des services corporatifs** (GSG) est chargé de la prestation de trois services : communications, information publique et gestion centrale. Les services de communication sont des services internes qui englobent les services linguistiques, la production de matériel publicitaire (imprimés et électroniques) et de communications, d'expositions et d'entreposage pour les initiatives de l'OEE et certains programmes à l'extérieur de l'OEE. Les activités d'information publique englobent la publicité, les événements spéciaux et d'autres activités qui concernent directement le public. Les services de gestion centrale incluent les fonctions de contrôle, la gestion des installations, la formation opérationnelle et la coordination de la formation pour l'ensemble de l'OEE.

Le **Groupe sur le changement climatique** est responsable de la gestion, de concert avec Environnement Canada, du volet d'information au public du Fonds d'action sur le changement climatique. Le Fonds a été créé pour établir un fondement à la stratégie nationale de mise en oeuvre et prendre des mesures hâtives dans le but de réduire les émissions. L'OEE partage également avec Environnement Canada le leadership au plan de la conception et de la mise en application d'une stratégie permettant au gouvernement canadien d'accroître la sensibilisation et la compréhension du changement climatique.

1.8.2 Groupes de travail

En raison de leur envergure ou de leur nature intersectorielle, certains projets exigent des qualifications de toutes les divisions et groupes corporatifs. À cette fin, l'OEE a créé en 1998 six groupes de travail qui, pour la plupart, seront très actifs en 1999/2000. Le mandat particulier de chaque groupe de travail figure à l'annexe 2 (p. 56). Les six groupes de travail sont les suivants :

- le Groupe de travail de la conférence annuelle sur l'efficacité énergétique;
- le Groupe de travail sur les Prix nationaux d'efficacité énergétique;
- le Groupe de travail OEE 2000;
- le Groupe de travail sur les outils de communication de l'OEE;
- le Groupe de travail sur les projets internationaux de l'OEE;
- le Groupe de travail « Étages écologiques ».

1.8.3 Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique

Le Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique a été créé en 1998 pour donner des conseils et une orientation à l'OEE, afin de l'aider à être un organisme gouvernemental innovateur et un agent d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le Conseil se compose d'experts en efficacité énergétique et de dirigeants de tous les secteurs de la société. Le Conseil fournit à l'OEE des recommandations sur les sujets suivants :

- orientation stratégique axée sur la réalisation des objectifs de la politique fédérale;
- planification et programmes d'activités;
- rapports sur la mesure du rendement et l'état d'avancement des activités;
- autres questions à long terme.

1.9 Ressources financières en 1999/2000

Les ressources financières dont disposera l'OEE pendant l'exercice 1999/2000 étaient de 34,6 millions de dollars en avril 1999. Il est prévu toutefois que s'ajouteront 2,6 millions de dollars durant l'exercice pour la nouvelle initiative « Prêcher par

l'exemple» (2,1 millions de dollars) et la contribution de l'OEE au Programme de réfection des bâtiments municipaux (0,54 millions de dollars) de la FCM, ce qui portera le budget total de l'OEE à 37,2 millions de dollars. La section 5 (p. 47) du Plan fournit plus de renseignements sur le budget de l'OEE et son affectation.

Section 2 : Contexte de la planification

2.1 Introduction

Les opérations de l'OEE sont déterminées par trois éléments :

- le cadre de planification de RNCan;
- le cadre de planification du Secteur de l'énergie;
- le contexte des activités de l'OEE.

Cette section présente un résumé de chacun de ces éléments clés.

2.2 Cadre de planification de RNCan

Suivant les buts stratégiques de RNCan, le mandat du Ministère s'aligne sur les priorités du gouvernement fédéral. Cinq buts de la politique ministérielle sont décrits dans le *Rapport sur les plans et les priorités (1999/2000) de Ressources naturelles Canada*. Chacun d'eux est énoncé dans le tableau 2 (voir p. 12) du présent plan. Le but n° 5 est un objectif commun de gestion à tous les ministères du gouvernement fédéral, dont on tient compte dans les pratiques de planification des activités. Les programmes de l'OEE visent à atteindre les trois premiers buts formulés, mais tout particulièrement le but n° 3. Une plus grande efficacité énergétique et une utilisation accrue des carburants de remplacement aident à réduire les répercussions sur l'environnement de la consommation d'énergie (c.-à-d. les émissions de gaz à effet de serre).

2.3 Cadre de planification et de rendement du Secteur de l'énergie

Chaque année, le Secteur de l'énergie dresse un cadre de planification et de rendement qui décrit comment sa mission sera réalisée à l'appui des buts de la politique ministérielle. Toutes les directions du Secteur de l'énergie, y compris l'OEE, sont censées inscrire les buts et les objectifs stratégiques du Secteur dans leur propre plan d'activités et élaborer des mesures du rendement permettant de déterminer les progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs. Les priorités, les activités et les mesures du rendement de l'OEE, en 1999/2000, répondront directement aux priorités du Secteur de l'énergie.

2.3.1 Mission du Secteur de l'énergie

Le Secteur de l'énergie a rédigé un énoncé de mission pour définir la raison de son existence. L'énoncé de mission ci-dessous reflète l'intention du Secteur de l'énergie de s'engager dans un développement durable d'une manière qui réponde aux besoins de la génération présente, sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire à leurs propres besoins. La mission du Secteur de l'énergie est la suivante :

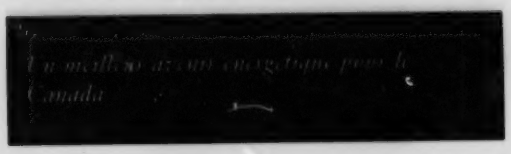

[redacted]

Permettre aux Canadiens de prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles.

[redacted]

Préserver les avantages économiques et sociaux dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

[redacted]

Réduire au minimum les répercussions environnementales de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles.

[redacted]

Contribuer à la sûreté et à la sécurité des Canadiens.

[redacted]

Gérer le Ministère avec efficience et efficacité.

Source : Partie III: Rapport sur les plans et les priorités 1999/2000, page 8

Par sa science et sa technologie, ses politiques, ses programmes et son travail à l'échelle internationale, le Secteur contribue à la création d'emplois et à la croissance économique, facilite la protection de l'environnement, améliore la santé et la sécurité du public et aide à assurer un approvisionnement d'énergie sûr et fiable pour les Canadiens.

2.3.2 Priorités du Secteur de l'énergie

Les priorités du Secteur de l'énergie sont de trois niveaux :

(1) Priorités d'action

Le Secteur de l'énergie contribue de trois façons au développement durable, soit par le développement économique, la bonne intendance de l'environnement et le bien-être social. En ce qui concerne la bonne intendance de l'environnement, les priorités environnementales nationales du Secteur de l'énergie vont de questions sur l'utilisation finale, comme l'emploi de combustibles plus écologiques, aux questions de développement touchant l'avenir du pétrole et du gaz exploités en mer. Sur la scène internationale, l'accent est mis sur la promotion de politiques et de pratiques qui réduisent au minimum l'incidence de la consommation d'énergie sur l'environnement. Les questions relatives au changement climatique et aux déchets radioactifs dominent le programme d'action à court et moyen termes. Le défi dominant est de réussir à respecter l'engagement du Canada dans le Protocole de Kyoto sans nuire à l'activité économique du pays.

(2) Priorités concernant le perfectionnement du personnel et le développement organisationnel

Le plus grand défi du Secteur de l'énergie dans le domaine de la gestion axée sur les personnes sera la mise en application au cours de la prochaine année de la Norme générale de classification (NGC). Malgré le fait que cette initiative aidera à maintenir un effectif souple et adaptable, elle représente un engagement considérable pour les gestionnaires et un changement important pour tous les employés. Il sera important que le personnel du Secteur soit informé de la NGC et de son processus de mise en application.

En parallèle, le processus de renouvellement organisationnel se poursuit par la création d'une stratégie ministérielle de maintien en fonction, de rajeunissement et de recrutement (La Relève). Un élément de cette stratégie est l'examen de la capacité pour la science et la technologie, la politique et d'autres milieux afin de déterminer la mesure dans laquelle nous pouvons relever nos défis et satisfaire à nos exigences, tant actuels que futurs, concernant le travail.

(3) Priorités de gestion corporative

Le Secteur de l'énergie agit de façon corporative à plusieurs égards, surtout en dirigeant ou en appuyant des initiatives au-delà de ses sphères de responsabilité autorisées, mais de manière tout aussi importante, en agissant collectivement pour le déroulement de ses travaux. Ainsi, la contribution générale du Secteur s'étend à toutes les activités et priorités du Secteur. Celles-ci englobent ce qui suit :

- le plan d'action du ministre pour réussir dans l'économie du savoir;
- la modernisation des initiatives de la fonction de contrôle du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- le passage harmonieux à l'an 2000;
- l'initiative de connaissances « ResSources ».

Les lecteurs qui souhaitent en apprendre davantage au sujet de ces initiatives sont invités à consulter le *Rapport sur les plans et les priorités (1999/2000) de RNCan ou le Plan d'affaires 1999/2002 du Secteur de l'énergie.*

2.4 Aperçu du contexte de l'OEE

Les opérations de l'OEE sont aussi déterminées par le contexte dans lequel elles se déroulent. Un aperçu du contexte est utile pour examiner les activités dans leur ensemble.

Un aperçu du contexte est un examen des facteurs (forces, faiblesses, possibilités et menaces) qui ont un impact sur l'organisation et son orientation. Ces facteurs peuvent être politiques, sociaux, technologiques ou environnementaux. L'aperçu du contexte fait dans le cadre du Plan d'activités de l'OEE porte sur trois volets :

- clients et partenaires;
- facteurs externes;
- facteurs internes.

2.4.1 Clients et partenaires

Le mandat de l'OEE est de faire connaître l'importance et la valeur de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement et de conseiller le public sur les mesures qu'il peut prendre pour contribuer à l'avancement des avantages individuels et collectifs. Par conséquent, l'OEE a des clients et des partenaires qui l'aident à réaliser ses objectifs, tout en traitant l'ensemble des citoyens de façon juste et équitable.

Les sections qui suivent traitent des clients et partenaires de l'OEE. La liste comprend le public canadien et une vaste gamme de représentants gouvernementaux et industriels.

2.4.1.1 Le public canadien

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, l'OEE considère les citoyens en général comme distincts des clients particuliers. Tout citoyen canadien a un intérêt dans le bien-être économique et la santé environnementale du pays. Les citoyens appartiennent donc à la communauté démocratique qui appelle à la sauvegarde des intérêts les plus élevés du pays par le service au public. Les clients particuliers, au contraire, cherchent à maximiser leurs avantages individuels. Si un client n'est pas satisfait, il est libre de mettre fin à ses relations avec l'OEE. Il est aussi possible que les objectifs de certains clients divergent de ceux du plus grand bien social. Par conséquent, l'OEE est lui aussi libre de rompre ses relations avec des clients particuliers parce qu'il a des obligations plus grandes vis-à-vis de tous les citoyens.

2.4.1.2 Le ministre des Ressources naturelles

L'OEE a pour responsabilité d'informer le ministre sur les questions liées à l'efficacité énergétique et aux carburants de remplacement. Il est aussi responsable de fournir l'information et les analyses nécessaires à la prise de décisions au plan de politiques. Les conseils au ministre doivent être opportuns, précis et adéquats jusque dans les détails.

Le ministre est l'ambassadeur le plus important de l'OEE dans la cause du développement durable. Les présentations et la présence du ministre à des événements publics et dans l'industrie démontrent l'importance que le gouvernement fédéral accorde à l'amélioration de l'efficacité énergétique. En plus d'être récompensés, les partenaires du secteur de l'industrie sont motivés et encouragés à appuyer les efforts du ministre dans ses activités de reconnaissance publique de leurs réalisations.

2.4.1.3 Associations industrielles, professionnelles et bénévoles

Les associations industrielles (comme le Conseil canadien du commerce de détail, l'Alliance of Manufacturers and Exporters Canada, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, l'Association canadienne du véhicule électrique et l'Association canadienne des fabricants de véhicules à moteur) sont des partenaires clés dans la mise en oeuvre des programmes.

Le financement par l'industrie de programmes visant les consommateurs est limité. Sans les contributions de RNCan, la somme des activités de promotion de l'efficacité énergétique menées par les associations industrielles serait négligeable.

RNCan est l'intervenant et le coordonnateur national dominant dans la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur des transports ainsi que dans les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Toutefois, d'autres organismes tels que l'Association canadienne de normalisation permettent d'étendre souvent la portée des activités du Ministère.

Dans ce domaine, l'OEE entend accroître son réseau de liens avec les associations nationales et provinciales de même qu'avec d'autres partenaires comme les ingénieurs professionnels et les architectes.

2.4.1.4 Partenaires internes

Les partenaires internes partagent un intérêt commun. L'OEE travaille avec plusieurs directions du Secteur de l'énergie et de RNCan à des initiatives particulières et dans le cadre d'un soutien complémentaire technique, politique et administratif. L'OEE travaille avec les partenaires internes suivants :

- la Direction de la politique énergétique (DPE) fournit des renseignements et une orientation sur les développements politiques ministériels, interministériels et à l'échelle gouvernementale qui touchent l'Office. L'OEE fournit à la DPE des informations sur les développements liés aux politiques et aux programmes courants dans les domaines de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement; elle analyse et formule des options aux fins d'ajustement de politique et de programme. Des échanges semblables d'information et de conseils servent dans le cadre de nombreux dossiers internationaux sur l'énergie;
- les représentants de l'OEE travaillent avec des collègues de la Direction des ressources énergétiques pour maintenir une approche coordonnée dans les interventions face aux questions communes (p. ex., le choix de carburants des véhicules et les systèmes d'énergie) et pour assurer une intégration adéquate des politiques et des programmes sur les énergies renouvelables avec ceux de l'OEE;
- la Direction de la technologie de l'énergie (DTE) a pour objectif d'aider au développement des technologies qui ont un impact significatif sur la consommation totale d'énergie et qui sont économiquement attrayants pour les utilisateurs d'énergie. La DTE fournit un soutien technique et des conseils dans le cadre de nombreux programmes de l'OEE. Les directives en matière de politique de l'OEE contribuent à la planification des activités scientifiques et technologiques de la DTE. Dans certains domaines, les activités de l'OEE et de la DTE sont explicitement liées pour former un programme intégré;
- la Division des services de gestion (DSG) du Secteur fournit un service et des conseils à l'OEE dans un certain nombre de domaines, notamment la

gestion financière, les processus d'administration des ressources humaines, la planification, la correspondance administrative et la gestion de la propriété intellectuelle. L'OEE fournit des données dans le cadre de projets et de dossiers du Secteur de l'énergie gérés par la DSG (p. ex., le Plan d'affaires du Secteur);

- l'OEE travaille fréquemment avec la Direction des communications de RNCan à l'organisation d'activités ministérielles, discours, de communiqués de presse, à la recherche d'opinion publique, à la publicité et à d'autres activités d'information et de marketing. L'OEE fournit aussi des informations destinées à compléter des dossiers ministériels et interministériels qui sont gérés par la Direction de la planification stratégique et de la coordination. Certains programmes de l'OEE, principalement l'Initiative des bâtiments fédéraux et le programme ÉcoRoute, exigent une étroite coopération avec la Direction de la gestion des biens et des services administratifs de RNCan.

2.4.1.5 Autres ministères et organismes du gouvernement fédéral

L'OEE et les organismes qui l'ont précédé ont travaillé pendant plusieurs années avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral afin d'exécuter ses programmes et de fournir des conseils en matière de politique. Les partenaires clés du gouvernement fédéral de l'OEE sont Environnement Canada, Transports Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le Conseil national de recherches du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Conseil du Trésor du Canada, Finances Canada et Statistique Canada.

2.4.1.6 Autres paliers de gouvernement promoteurs de l'efficacité énergétique

Ministères de l'Énergie des provinces et des territoires

La juridiction qui s'applique à la politique énergétique est répartie entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les provinces et les territoires élaborent des politiques et des règlements sur l'énergie relatifs à la gestion de leurs propres ressources énergétiques. L'OEE considère les ministères de l'Énergie des provinces et des territoires comme des clients et des partenaires qui partagent un intérêt commun. Les mécanismes de communication et de coordination servent à renseigner les provinces et les territoires sur les questions transfrontalières et les politiques, programmes et activités de réglementation de RNCan. L'OEE, au moyen de ses mécanismes fédéral, provinciaux et territoriaux (p. ex., les lettres de coopération), s'efforce de réduire le dédoublement de programmes et de trouver des possibilités d'exécution de ses programmes en coopération avec d'autres. Au cours des dernières années, toutefois, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont répondu aux pressions suscitées par la réduction du déficit en réduisant à leur tour le personnel et le financement affectés aux programmes liés à l'efficacité énergétique.

Le secteur municipal

La Fédération canadienne des municipalités compte 700 des plus grandes municipalités du Canada. Les membres de la Fédération travaillent à la promotion de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie par les citoyens. Grâce aux efforts continus de la Fédération et de l'OEE, l'information sur l'efficacité énergétique est partagée avec les municipalités.

2.4.1.7 Autres paliers de gouvernement dépositaires d'actifs

Les départements dépositaires d'actifs des ministères provinciaux, qui sont responsables d'immeubles et de parcs de véhicules, sont des clients des programmes de l'OEE axés sur la limitation des émissions découlant des activités du secteur public. Au palier municipal, l'OEE prône des mesures d'efficacité énergétique pour les parcs de véhicules et les bâtiments municipaux, principalement par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des municipalités mais aussi par contacts directs.

2.4.1.8 Services publics

Électricité

Les programmes de gestion axés sur la demande des entreprises canadiennes de production d'électricité et leur soutien à l'élaboration de normes ont été considérablement réduits au cours des dernières années. Par exemple, la société Power Smart Inc., une firme de marketing de l'efficacité énergétique financée par un certain nombre d'entreprises de production d'électricité, a suspendu ses opérations en 1996.

Toutefois, certaines entreprises de production d'électricité mettent toujours en oeuvre des programmes de marketing importants de l'efficacité énergétique.

Gaz naturel

L'industrie du gaz naturel au Canada recherche très activement de nouveaux marchés. Quelques compagnies sont actives dans la promotion d'initiatives en matière d'efficacité énergétique, notamment dans les applications résidentielles, et elles sont des partenaires potentiels de l'OEE. Dans le secteur des transports, le gaz naturel offre des avantages quant à la réduction des gaz à effet de serre (marge de 20 p. 100) ainsi qu'aux réductions des émissions de NO_x, de particules et de gaz toxiques lorsqu'il est utilisé comme remplaçant des carburants pour diesels. Les décisions d'utiliser le gaz naturel sont souvent fondées sur le prix plutôt que pour des considérations d'amélioration de l'efficacité énergétique ou du changement climatique. Néanmoins, les possibilités de partenariats existent dans plusieurs domaines où des avantages peuvent être obtenus quant à la réduction de gaz à effet de serre.

L'infrastructure de distribution du gaz naturel est pratiquement inexistante dans l'est du Canada. Le gazoduc transcontinental s'arrête à Lévis, près de Québec. Toutefois, le gaz naturel sera bientôt disponible depuis la côte atlantique (île de Sable, N.-É.). Ceci améliorera les perspectives d'avenir de cette source d'énergie dans le Canada atlantique et dans l'est du Québec.

2.4.2 Facteurs externes

Cette section décrit les influences extérieures majeures qui s'exercent sur les activités d'élaboration de programme et de politique de l'OEE. Les influences comprennent les engagements internationaux du Canada en ce qui concerne le changement climatique, les prix de l'énergie, l'économie, les récents changements aux activités de partenaires traditionnels, le marché des carburants de remplacement et les règlements.

2.4.2.1 Changement climatique et engagements du Canada sur le plan international

Le changement climatique a été décrit comme un test pour le développement durable et la gestion des dossiers horizontaux. Bien que le Canada travaille à une réduction de six pour cent des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, pour la période 2008-2012, la demande d'énergie et les émissions qui en résultent continuent d'augmenter en raison de la croissance démographique et économique et du coût relativement faible de l'énergie. Les principaux responsables de l'effet de serre sont le secteur du transport et le secteur industriel. On s'attend, par conséquent, à ce que le changement climatique demeure un thème majeur dans le plan d'action du gouvernement. En fait, le dossier du changement climatique deviendra plus complexe à mesure que l'accent passera du processus de consultation à la rédaction du rapport aux ministres fédéraux et provinciaux de l'Énergie et de l'Environnement, ce qui est prévu pour la fin de 1999. Le Secteur de l'énergie et l'OEE devront élaborer et présenter la réponse globale du gouvernement aux engagements du Canada pris à Kyoto en matière de changement climatique. Parallèlement, l'atteinte de l'objectif de réduction prévue des émissions exigera un engagement considérable de la part du public à titre de consommateur, de l'industrie à titre de producteur d'énergie et d'utilisateur, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux.

2.4.2.2 Prix de l'énergie

En 1998, les prix du pétrole ont baissé de 48 pour cent (de 21 $ à 11 $ le baril). Depuis, les prix se sont stabilisés et on s'attend à ce qu'ils atteignent en moyenne de 16 $ à 18 $ le baril en 1999. Toutefois, étant donné que les prix du pétrole sont exprimés en dollars américains, la dévaluation relative du dollar canadien a protégé les producteurs contre les pires effets de la baisse du prix.

Les prix de l'énergie au Canada sont plus bas que dans la plupart des pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Cela est dû en partie au fait que le Canada est un gros producteur d'énergie. De plus, les prix de l'énergie ont été relativement stables depuis le début de la décennie et ne devraient pas augmenter au cours des 10 à 15 prochaines années.

L'OEE vise à promouvoir les mesures d'efficacité énergétique lorsqu'elles sont économiquement viables. Son rôle est particulièrement important lorsque les prix de l'énergie sont bas. Dans ce cas, le niveau économique optimum d'efficacité énergétique est beaucoup moins important que les niveaux d'efficacité techniquement

possibles. Par conséquent, des prix d'énergie bas rendent les mesures d'efficacité énergétique moins prioritaires aux yeux des consommateurs d'énergie.

2.4.2.3 L'économie

Les taux d'intérêt sont actuellement au niveau le plus bas de ces 30 dernières années et le taux d'inflation annuel des quatre dernières années s'est maintenu autour de 2 pour cent. Le taux de croissance du produit intérieur brut s'est maintenu à 2,6 pour cent au cours des trois dernières années, alors qu'il était de 3,8 pour cent en 1997. Finances Canada s'attend à ce que notre économie ait une croissance de 3 pour cent par année au cours des deux prochaines années. Il y a un lien direct entre l'activité économique et la consommation d'énergie. On s'attend à ce que la demande finale d'énergie augmente de 27 pour cent entre 1995 et 2020, si le scénario de maintien du statu quo se poursuit.

2.4.2.4 Réduction des activités liées à l'efficacité énergétique par les partenaires traditionnels

Il y a eu une importante réduction des activités axées sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement dans les provinces et les territoires au cours des dernières années. Au même moment, les services publics ont pratiquement éliminé leurs programmes de gestion axés sur la demande et réduit leurs efforts de marketing pour les carburants de remplacement dans certaines régions.

Néanmoins, neuf ministères de l'Énergie des provinces et territoires ont encore des programmes d'efficacité énergétique et de carburants de remplacement. La réduction des activités par les gouvernements provinciaux et territoriaux et les entreprises de services publics a fait de l'OEE un intervenant encore plus important dans plusieurs provinces. Par exemple, le gouvernement fédéral (et l'OEE en particulier) sont devenus une source d'information plus importante sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement.

2.4.2.5 Marché des carburants de remplacement

RNCan a appuyé l'utilisation de carburants de remplacement depuis 1980. Après une phase de croissance préliminaire, le marché des véhicules convertis au gaz propane et au gaz naturel après vente a plafonné au début des années 1990. Depuis 1994, ce marché a baissé au fur et à mesure que les nouveaux véhicules devenaient difficiles et plus chers à convertir. Durant la même période, les fabricants ont retardé l'introduction de véhicules fabriqués à l'usine, et les augmentations de coût ont été trop élevées pour offrir un avantage raisonnable aux usagers. L'activité de marché pour ces carburants se concentre en Ontario et en Colombie-Britannique, où l'approvisionnement est considéré suffisant pour la croissance future du marché de l'automobile. Récemment, au Québec, Gaz Métropolitain a promis de réintégrer le marché.

Les mélanges d'éthanol et d'essence ont profité d'une bonne croissance depuis le bas niveau des dernières années. En 1997, environ 40 millions de litres d'éthanol ont été vendus annuellement dans quelque

1 000 stations-service au Canada. L'achèvement d'une grande usine moderne à Chatham, en Ontario, et l'expansion prévue de la production d'éthanol au moyen de nouvelles usines maïsicoles offrent des perspectives prometteuses de croissance qui pourraient atteindre les 300 millions de litres d'ici l'an 2000. Il y a un potentiel considérable d'avantages en ce qui a trait à la diminution des gaz à effet de serre en remplaçant à large échelle l'essence par l'éthanol, si ce marché peut être développé avec succès.

Le méthanol comme carburant de remplacement pour les poids lourds et les véhicules légers a fait l'objet de programmes de démonstration de 1990 à 1996. Les démonstrations canadiennes ont cessé lorsqu'il est devenu évident que l'activité américaine pour ce carburant était en déclin et que les véhicules devenaient difficiles à obtenir. À l'avenir, le méthanol pourrait devenir un carburant intéressant comme transporteur d'hydrogène dans les véhicules à cellule à combustible.

Les véhicules à accumulateurs sont encore aux stades préliminaires des essais et de l'étude de marché. L'OEE a commencé à aider l'industrie en 1997-1998 au moyen du soutien et du développement d'un site Web destiné à l'Association canadienne du véhicule électrique. Ce soutien se poursuit en 1999/2000.

2.4.2.6 Contexte de la réglementation

La *Loi sur l'efficacité énergétique* est entrée en vigueur en janvier 1993. Elle donne à RNCan le pouvoir d'élaborer et d'appliquer des règlements concernant l'efficacité énergétique des produits consommateurs d'énergie, et de promouvoir l'efficacité énergétique et les sources d'énergie de remplacement. Son pouvoir de réglementation s'inscrit dans le mouvement interprovincial et international concernant l'équipement consommateur d'énergie. Les règlements provinciaux, lorsqu'ils existent, s'appliquent à l'équipement et aux produits fabriqués et vendus dans une province.

L'OEE soutient l'élaboration de normes d'efficacité énergétique pour l'équipement consommateur d'énergie, les habitations et les autres bâtiments. L'adoption de normes aide les provinces à élaborer leur propre réglementation. À l'heure actuelle, cinq provinces possèdent des règlements sur l'équipement, cinq provinces réglementent l'efficacité énergétique dans les nouvelles habitations et une province (l'Ontario) réglemente l'efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments. De plus, l'industrie se globalise et une pression croissante s'exerce sur le gouvernement fédéral pour qu'il enlève les barrières au commerce international et à l'investissement. L'OEE a travaillé avec d'autres pays, plus particulièrement avec les États-Unis, pour harmoniser les procédures d'essai et les

normes concernant l'efficacité énergétique de l'équipement. L'OEE et le U.S. Department of Energy, dans le cadre d'un protocole d'entente, ont convenu de travailler ensemble à l'harmonisation d'une politique nord-américaine concernant l'efficacité des carburants des véhicules à moteur.

2.4.3 Facteurs internes

2.4.3.1 Budget

En 1999/2000, le budget de l'OEE augmentera par rapport à celui de l'année précédente, à 37,2 millions de dollars (soit un niveau de référence de 34,6 millions de dollars auxquel s'ajouteront 2,6 millions de dollars durant l'exercice).

2.4.3.2 Le passage harmonieux à l'an 2000

Au seuil de l'an 2000, l'utilisation de deux chiffres pour représenter les années dans le matériel et le logiciel d'ordinateur pourrait causer d'énormes perturbations si des mesures correctives ne sont pas prises. Il s'agit d'un problème universel qui touche toutes les entreprises et les gouvernements.

L'OEE a déjà pris des dispositions à cet égard. Il est toutefois probable que le Ministère continuera de se soucier de la question, surtout à mesure que nous approcherons de décembre 1999.

2.4.3.3 Célébration du millénaire

L'OEE voudra célébrer le nouveau millénaire au moyen d'événements et de projets spéciaux. L'OEE travaille à deux projets du millénaire : une édition du millénaire du calendrier annuel «L'énergie et l'environnement» et le soutien et la participation de l'OEE au «Grand rallye canadien de l'efficacité énergétique». Ce rallye est une initiative conjointe avec le secteur privé, axée sur les habitudes de conduite économes en carburant comme moyen de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) et de montrer l'évolution de la technologie et de la conception des véhicules.

Section 3 : Stratégies et activités de l'OEE

3.1 Introduction

Les stratégies et les activités de l'OEE en 1999/2000 correspondront de près à ses cinq objectifs stratégiques.

3.2 Objectif stratégique n° 1

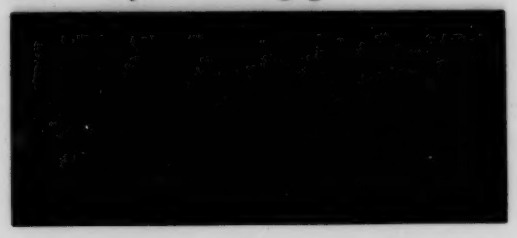

L'OEE contribue dans une large mesure au Processus national sur le changement climatique (PNCC) par sa participation à un certain nombre de tables de concertation et son rôle continu dans les activités d'éducation et de sensibilisation du public au phénomène du changement climatique.

3.2.1 Travaux de l'OEE aux tables de concertation sur le changement climatique

Les tables de concertation, qui sont la pierre angulaire du PNCC, ont été créées dans le but de consulter les Canadiens et Canadiennes et d'élaborer différentes options quant aux mesures à prendre relativement aux changements climatiques. Les tables de concertation fournissent des renseignements spécialisés et détaillés pour l'analyse, l'identification et l'évaluation des occasions de réduction des gaz à effet de serre. Chaque table doit faire sa propre recherche et analyse et rédiger les énoncés des choix offerts dans son secteur ou pour son domaine particulier.

L'OEE participe aux travaux de cinq des 15 tables de concertation, établies sous les auspices du PNCC, en offrant une fonction de secrétariat et, dans certains cas, en assurant la coprésidence de la table. Ces cinq tables sont les suivantes :

- bâtiments;
- industrie;
- municipalités;
- éducation et sensibilisation du public;
- transport.

L'OEE collabore aussi avec le groupe d'analyse et de modélisation (GAM) du Comité de coordination national sur les problèmes atmosphériques. L'annexe 3 (p. 57) résume les mandats des cinq tables de concertation et du GAM ainsi que le rôle de l'OEE envers chacun.

En 1998-1999, la plupart des tables de concertation ont rédigé des documents de base qui rendaient compte de l'état actuel de leurs secteurs respectifs, déterminaient et analysaient les occasions de réduire les émissions de gaz à effet de serre et proposaient des mesures pour profiter de ces occasions. Au cours du premier trimestre de 1999/2000, une grande partie du travail de chaque table de concertation portera sur la préparation d'énoncés des choix offerts. Ceux-ci présenteront des mesures recom-

mandées qui devraient être intégrées dans la stratégie nationale de mise en oeuvre et soumises aux ministres canadiens de l'Environnement à la fin de l'automne 1999.

3.2.2 Le Fonds d'action sur le changement climatique et l'éducation et la sensibilisation du public

Le directeur général de l'OEE joue un rôle de premier plan, de concert avec Environnement Canada, en ce qui concerne le volet de sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC). Le FACC a été établi pour fournir un fondement à la stratégie nationale de mise en oeuvre et prendre des mesures préliminaires dans le but de réduire les émissions. Le volet de sensibilisation du public du Fonds fournira 30 millions de dollars au cours d'une période de trois ans pour accroître la sensibilisation et la compréhension du public en ce qui concerne le changement climatique et pour encourager les Canadiens et Canadiennes à prendre des mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique. Pendant l'exercice 1998-1999, les membres du personnel de l'OEE ont participé à l'élaboration du plan d'activités, des critères de financement et des lignes directrices opérationnelles. On a considéré plus d'une centaine de propositions pour le financement.

La participation de l'OEE devrait se maintenir durant l'exercice 1999/2000, étant donné que les activités du fonds deviendront mieux connues. Les ressources seront dirigées vers le financement du processus d'examen et la gestion des projets individuels dont le financement est approuvé.

L'OEE est également un chef de file, avec Environnement Canada, dans la conception et la mise en application d'une stratégie pour que le gouvernement canadien amorce la tâche de sensibiliser le public et de lui faire comprendre l'importance du changement climatique. Pendant l'exercice 1998-1999, l'OEE a joué un rôle de premier plan dans la publicité faite sur les activités, la préparation de documentation sur le changement climatique, l'établissement d'un numéro de téléphone sans frais et la création d'un site Web sur le changement climatique. On s'attend à ce que ce travail se poursuive pendant l'exercice 1999/2000.

3.2.3 Préparation en vue de la stratégie nationale de mise en oeuvre

L'OEE s'attend à ce qu'on fasse appel à lui pour jouer un rôle important pendant l'élaboration de la stratégie nationale de mise en oeuvre, dont la conception et la mise en application de mesures financées par le gouvernement fédéral. Au cours des deux prochaines années, l'OEE se préparera en vue des changements organisationnels qu'il apportera (en ce qui concerne les stratégies, les initiatives de programme, les systèmes de gestion et d'information, le personnel, etc.) et qui seront nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la stratégie.

3.2.4 Création d'un groupe sur le changement climatique à l'OEE

À la lumière de l'importante participation de l'OEE au dossier du changement climatique, l'OEE a annoncé en mars 1999 la création d'un groupe interne sur le changement climatique qui coordonnera les activités de sensibilisation du public au changement climatique et gérera certaines des questions qui s'y rattachent, découlant du processus de la table de concertation.

3.2.5 Mesures volontaires et registre (MVR) inc.

Le ministre de RNCan est le champion du programme Mesures volontaires et registre (MVR) inc., un élément clé du Programme d'action national sur le changement climatique. Créé en 1995 par les ministres de l'Énergie et de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le programme MVR inc. encourage les organismes privés et publics à limiter sur une base volontaire leurs émissions nettes de gaz à effet de serre. Le 15 octobre 1997, le programme a été incorporé comme société indépendante, sans but lucratif, et il est devenu la société MVR inc., qui vise à renforcer le partenariat des secteurs public et privé et à donner au secteur privé une prise de participation accrue dans le programme. Un tiers des membres de son conseil d'administration sont des représentants du gouvernement nommés par le ministre de RNCan. Les sous-ministres de RNCan et d'Environnement Canada siègent aussi au conseil d'administration.

Plusieurs programmes de l'OEE, dont le Programme des Innovateurs énergétiques et l'Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel, coopèrent avec MVR inc. pour encourager l'adoption volontaire de mesures d'efficacité énergétique. De plus, l'OEE coordonne la publication annuelle du document intitulé *Réduction des émissions causées par les activités du secteur public*. Ce document est un rapport que le gouvernement canadien présente à MVR inc. sur ses activités de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au printemps 1998, le comité conjoint des ministres de l'Énergie et de l'Environnement a convenu de faire de MVR inc. le registre national de crédit pour les mesures hâtives. Pour cette raison, MVR inc. participe aux travaux des tables de crédits pour les mesures hâtives et de nouvelles mesures volontaires, ainsi qu'à l'échange de droits pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au groupe d'échange de droits d'émissions intérieures de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

3.3 Objectif stratégique n° 2

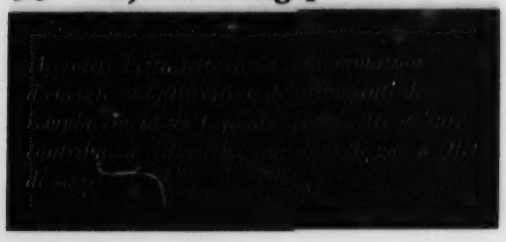

3.3.1 Introduction

L'OEE gère 18 initiatives de programme visant à accroître l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'utilisation finale, ainsi qu'une initiative destinée à encourager une plus grande utilisation des carburants de remplacement. Les programmes de l'OEE mettent l'accent sur les partenariats et l'investissement économique, dans égard du type de carburant (à l'exception des carburants de remplacement). Ces programmes sont destinés à surmonter les barrières de marché pour ce qui est de l'information et des connaissances inadéquates, les obstacles institutionnels au recours au marché de l'utilisation finale de l'énergie et les contraintes financières et économiques que doivent supporter les consommateurs d'énergie.

Le cadre de transformation du marché de l'OEE a recours aux éléments d'intervention suivants :

- leadership du gouvernement fédéral dans la diminution des émissions atmosphériques causées par sa propre utilisation de l'énergie;
- programmes d'information destinés à fournir aux utilisateurs d'énergie une compréhension de base de la consommation d'énergie, pour les informer quant à l'existence et aux avantages des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique, accroître la sensibilisation, l'acceptation et l'utilisation de technologies efficaces sur le plan énergétique et s'assurer que ces utilisateurs sont au courant des programmes et de l'aide offerts par RNCan dans le domaine (dont le soutien à la recherche, au développement et à la démonstration);
- programmes volontaires qui créent des réseaux de soutien pratique des consommateurs d'énergie en vue d'améliorer l'efficacité de leur utilisation énergétique, de rechercher le leadership des chefs de file du secteur privé et de soutenir d'autres exercices appuyés par le gouvernement fédéral, tels que la société MVR inc., en encourageant la participation à la réalisation des niveaux cibles et des plans d'action en matière d'efficacité énergétique et à la poursuite d'objectifs qui y sont rattachés;
- encouragements financiers directs pour faciliter l'augmentation des investissements du secteur privé dans le domaine de l'efficacité énergétique, stimuler une utilisation plus rapide des technologies d'efficacité énergétique existantes, qui sont en démonstration ou en voie de développement, et promouvoir l'effet positif économique net de l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- réglementation qui établit les normes de rendement afin d'éliminer du marché les produits peu efficaces au plan énergétique.

L'OEE a mis au point une stratégie pour chacun des secteurs d'utilisation finale qui emploie certains ou tous les instruments de politique dans une approche intégrée. La sélection des instruments reflète la nature de chaque marché en question et le budget correspondant de l'OEE.

Des indicateurs de progrès ont, à divers degrés, été mis au point afin de vérifier le rendement de chaque initiative de programme et d'orienter les modifications de programme. L'OEE mène aussi des enquêtes et des analyses des changements du marché pour mesurer les progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique dans chaque secteur d'utilisation finale et pour identifier d'autres possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les initiatives de l'OEE fournissent une base solide pour l'élaboration de mesures additionnelles, grâce à leurs normes et à leur processus d'élaboration de normes, à leurs mécanismes d'information et à leurs réseaux de partenaires.

Voici un aperçu des stratégies et des principales priorités de l'OEE, en 1999/2000, pour chaque secteur d'utilisation finale de l'énergie.

3.3.2 Secteur résidentiel

3.3.2.1 Contexte

Le secteur résidentiel représente 19 pour cent de l'utilisation d'énergie secondaire et 17 pour cent des émissions de CO_2 au Canada. À la suite d'améliorations apportées à l'intensité énergétique, la consommation d'énergie résidentielle n'a augmenté que de 7,1 pour cent entre 1990 et 1997. Sans ces améliorations, on aurait constaté des augmentations de 17,9 pour cent en raison d'une croissance considérable de l'activité dans le secteur résidentiel et de températures plus froides.

Le secteur englobe quatre principaux types d'habitations. La plupart sont des maisons unifamiliales, suivies des appartements, des maisons individuelles attenantes et des maisons mobiles. Étant donné que les habitations à faible hauteur sont en nombre prédominant, la majorité des programmes résidentiels actuels de RNCan portent sur ce genre d'habitations.

Plus de 80 pour cent de l'énergie résidentielle sert au chauffage des locaux et de l'eau, puis aux appareils ménagers, à l'éclairage et à la climatisation des locaux d'habitation. Le chauffage des locaux permet d'obtenir les plus grands gains en matière d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. D'ici l'an 2010, les maisons éconergétiques construites après 1995 ne représenteront plus que 21 pour cent du parc de logements; l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations actuelles aidera donc à réduire les émissions globales du pays. La durée de vie relativement courte de l'équipement consommateur d'énergie (moins de 20 ans) offre une autre possibilité d'accroître davantage l'efficacité énergétique de ce secteur.

3.3.2.2 Stratégies et activités de l'OEE

Les stratégies et les activités de l'OEE dans le secteur résidentiel se divisent en trois catégories : (1) l'équipement consommateur d'énergie, (2) la construction résidentielle et (3) la rénovation domiciliaire.

(1) Équipement consommateur d'énergie

La stratégie de l'OEE en ce qui concerne l'équipement consommateur d'énergie consiste à exclure progressivement du marché résidentiel l'équipement le moins énergétique et d'influencer les consommateurs à choisir et les fabricants à fabriquer des produits énergétiques qui ont un rendement plus élevé que les normes minimales.

Les règlements canadiens sur l'efficacité énergétique constituent un instrument approprié pour influencer l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux produits vendus parce que :

- les ménages peuvent ignorer les conséquences de la consommation d'énergie de l'équipement qu'ils achètent;
- les principaux types d'équipement consommateur d'énergie (p. ex., appareils électriques, générateurs d'air chaud) sont relativement normalisés et, par conséquent, plus conformes à la réglementation;
- les règlements du gouvernement du Canada complètent une réglementation en vigueur aux États-Unis et dans certaines provinces.

Le processus de réglementation du gouvernement fédéral assure que les normes de rendement minimum élaborées par l'OEE en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* ne constituent pas, en moyenne, un désavantage économique pour les consommateurs. À ce jour, ces règlements s'appliquent à plus de 20 produits résidentiels consommateurs d'énergie, qui comptent pour 73 pour cent de la consommation totale d'énergie dans ce secteur.

Le programme de l'OEE **ÉnerGuide pour l'équipement** informe et encourage le consommateur qui veut acheter des produits plus efficaces sur le plan énergétique lorsque les circonstances particulières font que cela en vaut la peine. L'étiquetage précis de sept produits ménagers est une exigence imposée aux manufacturiers en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique*. Les fabricants d'équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation indiquent volontairement la consommation énergétique de leurs produits dans les dépliants, dans le cadre du **Programme ÉnerGuide pour le chauffage, la ventilation et la climatisation (CVC)**. Ces dépliants, au contraire des étiquettes collées sur les produits, ont plus de chances d'être vus par les consommateurs avant qu'ils prennent la décision d'acheter.

En ce qui concerne l'équipement consommateur d'énergie, les priorités de l'OEE en 1999/2000 sont, entre autres, les suivantes :

- mettre en application ou amorcer le processus officiel pour des exigences minimales en matière d'efficacité, nouvelles ou plus rigoureuses, pour

certaines lampes électriques à réflecteur, réfrigérateurs, transformateurs, ballasts de lampes, appareils de chauffage au gaz, foyers et fenêtres;

- gérer un programme de conformité permanent et à plusieurs volets pour les produits réglementés;
- conjointement avec divers partenaires et agents, mettre en oeuvre le programme ÉnerGuide pour le chauffage, la ventilation et la climatisation (CVC) dans les marchés pour les appareils de chauffage au mazout, l'eau chaude sanitaire, les locaux commerciaux et le chauffage de l'eau sanitaire;
- établir et présenter une nouvelle composante du programme ÉnerGuide pour les appareils ménagers, afin de parvenir à une meilleure reconnaissance du public et l'approbation dans le marché des appareils éconergétiques.

(2) Construction résidentielle

L'objectif de l'OEE pour la construction résidentielle est d'accroître le rendement énergétique global des nouvelles habitations à travers le Canada au moyen des éléments suivants :

- appuyer l'établissement de conditions de base pour les habitations éconergétiques;
- montrer aux personnes qui achètent une maison les bienfaits économiques, pour la santé et l'environnement des maisons éconergétiques;
- approfondir les connaissances des constructeurs en ce qui concerne les technologies et les pratiques éconergétiques;
- fournir un marché pour les produits et l'équipement de construction de maisons éconergétiques.

Il est généralement plus économique d'améliorer l'efficacité énergétique des résidences durant la phase de construction qu'après leur construction. Les codes du bâtiment peuvent être un instrument efficace à cet égard. La réglementation de la construction résidentielle est une responsabilité provinciale et territoriale. RNCan a travaillé avec le Conseil national de recherches du Canada et d'autres intervenants à la rédaction du ***Code modèle national de l'énergie pour les habitations*** (CMNEH). Le code fournit des niveaux minimums d'efficacité énergétique sur une base économique, et l'OEE encourage son adoption par les autorités provinciales, territoriales et locales.

Le Programme de la maison R-2000 est une norme volontaire pour ceux qui désirent construire des maisons de très grande efficacité énergétique. Le programme comprend la formation des constructeurs en vue de respecter la norme R-2000, la certification des habitations construites selon la norme et l'encouragement des clients à acheter ces maisons plus efficaces. Le Programme de la maison R-2000 cherche à améliorer l'efficacité énergétique de toute nouvelle construction en assurant la promotion des avantages de l'adoption volontaire de certains aspects du programme sur l'efficacité énergétique dans les pratiques générales de construction.

Les priorités de l'OEE pour la construction résidentielle en 1999/2000 comprennent :

- collaborer avec l'industrie du logement et examiner les exigences techniques et administratives du programme de la maison R-2000 pour élargir son influence et englober toute la nouvelle construction résidentielle;
- élargir le Programme de la maison R-2000 dans l'industrie de l'habitation préfabriquée afin d'inclure deux autres fabricants.
- étendre la formation du programme R-2000 afin d'atteindre l'industrie de l'habitation en série.

(3) Rénovation domiciliaire

La stratégie de l'OEE pour la rénovation domiciliaire consiste à rendre les avantages de l'efficacité énergétique plus évidente pour les propriétaires de maison en mettant en vue les améliorations éconergétiques apportées aux maisons et en fournissant aux propriétaires au moment opportun des renseignements pour qu'ils tiennent compte de l'efficacité énergétique lorsqu'ils rénovent leur maison.

Promouvoir la rénovation domiciliaire en vue d'une meilleure efficacité énergétique est difficile, parce que les possibilités d'amélioration ne se prêtent pas à la normalisation ou à la réglementation; et il y a beaucoup trop de ménages à encourager à participer à un programme d'engagement volontaire.

Grâce au partenariat avec des fabricants et des détaillants de produits et de matériel éconergétiques, les messages et les conseils **Réno$ens** de l'OEE encouragent les consommateurs à penser efficacité énergétique lorsqu'ils rénovent leur maison, en utilisant l'information distribuée par des chaînes de quincaillerie telles que Home Hardware. Le nouveau programme **ÉnerGuide pour les maisons** facilitera les activités de promotion de la rénovation domiciliaire axée sur une meilleure efficacité énergétique au moyen de l'établissement d'un système de cotation de l'énergie domiciliaire fondé sur des vérifications sur place. On encouragera les propriétaires de maison à utiliser cette information afin de prendre des mesures visant l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Parmi les priorités de l'OEE pour la rénovation domiciliaire en 1999/2000 mentionnons les suivantes :

- élargir la mise en oeuvre du programme ÉnerGuide pour les maisons dans toutes les régions du pays, agrandir la gamme des options d'exécution en signant des outrats de licence supplémentaires avec divers agents de prestation dans les secteurs privé et public et mettre à l'essai l'étiquetage du programme ÉnerGuide pour les maisons dans les maisons en série;
- travailler de concert avec les commanditaires (fabricants, services publics et médias) et le secteur de la vente au détail pour transmettre le message de

l'efficacité énergétique domiciliaire aux consommateurs pendant la phase de planification des rénovations ainsi qu'au point de vente;

- accroître la portée et l'efficacité de l'initiative Réno$ens en recrutant de nouveaux commanditaires (y compris des commanditaires médiatiques) et maintenir le réseau de prestation au détail;
- examiner l'éventail des publications sur l'efficacité énergétique pour les habitations et l'équipement afin d'avoir un ensemble complémentaire de publications et de médias électroniques.

3.3.3 Secteur commercial et institutionnel

3.3.3.1 Contexte

Le secteur commercial et institutionnel englobe le commerce, les finances, l'immobilier, l'administration publique, l'éducation et les services commerciaux, dont le tourisme. En 1996, ce secteur représentait 13,1 pour cent de l'énergie secondaire utilisée et 12,4 pour cent des émissions de CO_2 au Canada.

Les améliorations à l'intensité énergétique ont limité la croissance de la consommation d'énergie dans le secteur commercial à 13,9 pour cent entre 1990 et 1997. Sans cela, la consommation d'énergie de ce secteur aurait augmenté de 15,3 pour cent, en raison de la croissance des activités et des températures plus froides. Les émissions de CO_2 se sont accrues seulement de 9,4 pour cent entre 1990 et 1997. Ceci est attribuable à l'utilisation de sources d'énergie qui ont une teneur moins élevée en carbone (p. ex., remplacement de l'huile de chauffage par le gaz naturel et changement du mélange de combustible utilisé pour produire de l'électricité).

Dans ce secteur, l'énergie sert principalement au chauffage des bâtiments, au chauffage de l'eau, à la climatisation des locaux, à l'éclairage, à la puissance motrice pour les services comme le pompage et la ventilation dans les bâtiments et l'éclairage de rues. C'est par la réduction des exigences de chauffage pour les bâtiments existants qu'on peut obtenir les gains les plus importants en matière d'efficacité énergétique. Des améliorations de l'efficacité énergétique sont aussi possibles dans le secteur des moteurs auxiliaires, de l'équipement auxiliaire et de l'éclairage, qui représentent plus de 30 pour cent de l'utilisation d'énergie commerciale.

3.3.3.2 Stratégies et activités de l'OEE

Les stratégies et les activités de l'OEE dans le secteur commercial et industriel se divisent en trois volets : (1) l'équipement consommateur d'énergie, (2) la construction de bâtiments et (3) l'action volontaire.

(1) Équipement consommateur d'énergie

La stratégie de l'OEE en ce qui concerne l'équipement consommateur d'énergie est de progressivement exclure du marché commercial et institutionnel l'équipement le moins éconergétique en accord avec les partenaires commerciaux du Canada et d'influencer les consommateurs à choisir et les fabricants à fabriquer des produits éconergétiques qui ont un rendement plus élevé que les normes minimums.

L'OEE fixe par règlement des niveaux de rendement énergétique minimum pour certains produits consommateurs d'énergie utilisés dans le secteur commercial et institutionnel. Comme l'équipement utilisé dans ce secteur est généralement moins normalisé que celui utilisé dans le secteur résidentiel, l'élaboration de normes adéquates et de règlements est une tâche plus difficile. Néanmoins, des règlements sont maintenant en vigueur pour ce qui concerne les moteurs électriques, les lampes fluorescentes, les lampes à ballast et électriques à réflecteur, les appareils de fabrication de glace et un ensemble d'équipement de chauffage et de climatisation. D'autres types d'appareils seront inclus dans un règlement futur.

(2) Construction de bâtiments

La stratégie de l'OEE pour la construction de bâtiments consiste à accélérer le changement dans la conception de bâtiments et les pratiques de construction, au moyen des éléments suivants :

- assurer le marketing des bienfaits économiques et environnementaux de bâtiments plus éconergétiques;
- sensibiliser davantage et approfondir les connaissances des propriétaires, des concepteurs et des constructeurs de bâtiments;
- aider à amortir le coût additionnel de la conception de bâtiments plus éconergétiques.

En ce qui concerne la construction de bâtiments, l'OEE a travaillé avec d'autres intervenants à la mise au point d'un *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* (CMNEB). Le CMNEB, comme le CMNEH, prévoit des niveaux minimaux d'efficacité énergétique sur une base économique, et l'OEE encourage son adoption par les provinces, les territoires et les autorités locales.

L'OEE offre des encouragements financiers dans le cadre de son **Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux** (PEBC) pour encourager la conception et la construction de nouveaux bâtiments commerciaux et institutionnels à des niveaux d'efficacité énergétique d'au moins 25 pour cent supérieurs à ceux des niveaux prescrits par le CMNEB. Les mesures d'encouragement sont destinées aux concepteurs et ont pour but d'améliorer leurs pratiques actuelles, de sorte que la conception des bâtiments commerciaux et institutionnels de grande efficacité énergétique devienne un jour pratique courante. Étant donné que le niveau requis d'efficacité énergétique est économique, la mesure de stimulation financière ne contribue pas à l'investissement du capital requis pour installer les technologies de plus grande efficacité énergétique. Son but consiste plutôt à compenser le constructeur pour une partie des coûts additionnels nécessaires pour mettre au point des techniques de plus grande efficacité énergétique et utiliser des logiciels d'évaluation de l'efficacité énergétique.

Les priorités de l'OEE pour la construction de bâtiments en 1999/2000 consistent à :

- améliorer la participation du PEBC au niveau ciblé de 8 pour cent des projets commerciaux et institutionnels;
- élargir la portée du programme pour englober les immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM);
- institutionnaliser les programmes de formation qui renforcent les principes de conception fondés sur le rendement;
- lancer un programme d'étiquetage pour les bâtiments commerciaux qui s'adresse tant aux participants au PEBC qu'aux autres programmes.

(3) Mesures volontaires

Il y a plusieurs types de bâtiments et d'entreprises dans le secteur commercial et institutionnel. Chaque sous-secteur a ses propres exigences, contraintes et possibilités en ce qui a trait à l'utilisation de l'énergie. Étant donné le nombre de décideurs qui influent sur l'utilisation de l'énergie dans ce secteur, l'OEE met en place des stratégies destinées à influencer l'utilisation de l'énergie au niveau de l'entreprise et au niveau sectoriel, dans le cadre de partenariats avec les associations.

L'Initiative des Innovateurs énergétiques encourage les organismes du secteur commercial et institutionnel à s'engager volontairement à accroître l'efficacité énergétique de leurs opérations, parce qu'il s'agit d'une mesure sensée du point de vue économique et environnemental. L'Initiative des Innovateurs énergétiques aide les organismes à se concentrer sur la gestion de l'énergie de façon stratégique et leur permet de planifier, de financer, de mettre en oeuvre et de suivre leurs initiatives d'économie d'énergie dans leur cadre de gestion. Lorsqu'ils deviennent des Innovateurs énergétiques et pendant l'institutionnalisation de l'efficacité énergétique dans une culture organisationnelle, les organismes reçoivent une gamme complète de services et d'outils. Les organisations qui participent à l'Initiative des Innovateurs énergétiques sont invitées à enregistrer leurs engagements en matière d'efficacité énergétique et leurs plans d'action auprès de MVR inc.

Le programme **Innovateurs énergétiques Plus** vise à engager le secteur commercial dans son ensemble à devenir éconergétique et à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au moyen d'un programme de partenariats accrus avec les associations. De plus, un programme de seuil-repère et de meilleures pratiques a été élaboré pour chaque secteur visé dans le cadre du programme Innovateurs énergétiques Plus. Le programme offre également un financement aux organismes participants pour les projets pilotes qu'ils acceptent de reproduire.

L'OEE assure le leadership fédéral dans le cadre de l'**Initiative des bâtiments fédéraux** (IBF), laquelle vise à promouvoir la rénovation éconergétique des bâtiments qui appartiennent ou qui sont exploités par le gouvernement fédéral. Plusieurs des produits et des services décrits ci-dessus ont été utilisés avec succès au début dans le cadre de cette initiative.

Les priorités de l'OEE pour les mesures volontaires dans les secteurs commercial et institutionnel en 1999/2000 sont les suivantes :

- lancer un nouveau programme pour encourager les améliorations du rendement énergétique des bâtiments municipaux, principalement par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des municipalités. Le programme fournira une gamme de services aux municipalités, y compris les services d'identification de projet, d'élaboration, de financement et de gestion;
- en collaboration avec tous les ministères fédéraux, élaborer une stratégie pour permettre au gouvernement fédéral de prêcher par l'exemple en relevant le défi de Kyoto et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre émanant de ses propres activités. La stratégie permettra au gouvernement de faire preuve de leadership, d'établir un objectif révisé de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place un système crédible de suivi et de responsabilité en matière de gaz à effet de serre. Le travail englobera également des analyses connexes et la prise de mesures hâtives;
- mettre en application des initiatives de seuil-repère et de meilleures pratiques dans les sous-secteurs commerciaux, institutionnels et industriels choisis;
- accroître le nombre de contrats en vertu de l'IBF et assurer le suivi pour obtenir une réduction de 20 pour cent des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des bâtiments fédéraux d'ici 2005;
- accroître la pénétration du marché des programmes des Innovateurs énergétiques pour assurer la participation de 30 pour cent du secteur commercial d'ici 2001.

3.3.4 Secteur industriel

3.3.4.1 Contexte

En 1996, la demande globale d'énergie industrielle représentait 38 pour cent de la consommation d'énergie secondaire et 33 pour cent des émissions de CO_2 au Canada. Le secteur industriel englobe la foresterie, la construction et l'exploitation minière, et toute la fabrication. Ce secteur utilise l'énergie dans des procédés industriels comme source de puissance motrice pour produire de la chaleur ou de la vapeur.

La consommation d'énergie industrielle a augmenté de 14,6 pour cent entre 1990 et 1997, ce qui est imputable à une activité économique accrue et à une augmentation de la consommation d'énergie par unité de produit intérieur brut, en raison d'un changement structurel vers des activités qui consomment plus d'énergie et d'une conversion du pétrole à la biomasse.

Malgré cette consommation d'énergie accrue, les émissions de CO_2 du secteur industriel n'ont augmenté que de 6,3 pour cent entre 1990 et 1997. Le remplacement de combustible (la biomasse ne produit aucune émission nette de CO_2) est la principale raison de cette réduction dans les émissions.

Le sous-secteur de la fabrication est celui qui utilise le plus d'énergie dans ce secteur, soit 85 pour cent de la consommation d'énergie industrielle en 1996. La fabrication comprend six principaux sous-secteurs à forte consommation d'énergie, ainsi qu'un autre sous-secteur qui englobe tout le reste de la fabrication. Les six principaux sous-secteurs de l'industrie sont le ciment, la fonte et l'affinage, les produits chimiques, les pâtes et papiers, le fer et l'acier, et le raffinage du pétrole. L'exploitation minière est responsable de la majeure partie du reste de la consommation d'énergie (13 pour cent). Bien que ne représentant que 30 pour cent du total de l'activité industrielle en 1995, ces six sous-secteurs, outre l'exploitation minière, ont consommé 78 pour cent de l'énergie industrielle totale. Comparativement, d'autres secteurs de la fabrication ont représenté 53 pour cent de la production industrielle mais moins de 20 pour cent de la consommation d'énergie.

Dans le secteur industriel, les gros consommateurs d'énergie investissent généralement dans les projets de réduction de la consommation d'énergie qui ont de courtes périodes de récupération. Étant donné que de l'équipement industriel dure 35 ans ou plus (p. ex., chaudières, hauts fourneaux et fourneaux à l'arc électrique), les nouvelles technologies ne sont pas intégrées rapidement dans le stock. Les améliorations à l'efficacité énergétique sont plus facilement réalisées dans les produits et processus communs, comme les moteurs et les systèmes de moteurs. Le remplacement continu des combustibles fossiles par des sources d'énergie verte sans carbone (comme les déchets de bois et de pâte à papier) représentent également une occasion de réduire davantage les émissions dans le secteur industriel.

3.3.4.2 Stratégies et activités de l'OEE

Les stratégies et les activités de l'OEE dans le secteur industriel comptent deux volets : (1) l'équipement consommateur d'énergie et (2) l'action volontaire.

(1) Équipement consommateur d'énergie

La consommation d'énergie du secteur est liée principalement à la transformation, qui nécessite du matériel spécialisé en matière de consommation de l'énergie. Cela rend la réglementation difficile. Néanmoins, il existe quelques produits communs qui se prêtent à la normalisation et à la réglementation. L'OEE a récemment mis en oeuvre plusieurs normes minimales rigoureuses d'efficacité en ce qui a trait aux moteurs électriques et aux exigences relatives aux lampes fluorescentes et incandescentes. Il étudie actuellement la possibilité d'adopter des normes pour d'autres produits utilisés dans le secteur industriel.

(2) Mesures volontaires

Dans le secteur industriel, l'OEE met l'accent sur l'encouragement et l'incitation à l'action volontaire aux niveaux de l'industrie et de l'entreprise. Cette approche axée sur l'industrie en vue d'en accroître l'efficacité énergétique se base sur le fait que l'industrie connaît mieux ses procédés que le gouvernement.

L'**Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel** est une alliance unique et volontaire entre le gouvernement et l'industrie qui reconnaît qu'une meilleure efficacité énergétique peut aider l'industrie canadienne à rester concurrentielle et à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le **Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)** facilite l'établissement d'objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'émissions, ainsi que de plans d'action pour chaque sous-secteur industriel. À l'appui de l'établissement de ces objectifs et de la mesure des progrès réalisés par rapport à ces mêmes objectifs, l'OEE améliore la qualité et la disponibilité de ses données et met au point des cadres analytiques afin de comprendre et de retracer les utilisations industrielles finales. Le PEEIC fournit le moyen d'améliorer l'efficacité énergétique industrielle au niveau sectoriel.

En basant son action sur ces prémisses, l'OEE aide l'industrie, dans le cadre de **l'Initiative des Innovateurs énergétiques industriels**, à transformer les cibles et les engagements du sous-secteur en mesures concrètes au niveau de l'entreprise; cela fait l'objet d'un rapport présenté à la société MVR inc. Cette initiative offre des produits, des services et un accès à d'autres sources de soutien pour aider à surmonter les barrières liées à la mise en oeuvre de possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'OEE fait en sorte que toutes les compagnies soient mieux et plus sensibilisées aux possibilités qui leur sont offertes pour une utilisation énergétique plus productive, disposent d'un personnel ayant les compétences voulues pour adopter ces options et obtenir les crédits d'immobilisations nécessaires, et possèdent le soutien de la gestion en vue d'examiner les domaines où des économies pourraient être réalisées.

Les priorités de l'OEE pour les mesures volontaires au niveau sectoriel en 1999/2000 consistent à :

- gérer l'harmonisation des cibles sectorielles du PEEIC pour 2010 conformément à l'engagement de Kyoto;
- mettre en application des initiatives de seuil-repère et de meilleures pratiques dans les sous-secteurs industriels choisis;
- accroître le nombre d'objectifs de formation de groupes de travail industriels (de 16 à 21);
- réviser les cibles pour les six sous-secteurs originaux;
- accroître le nombre de secteurs qui dressent des plans d'action (de 17 à 21).

Les priorités de l'OEE pour les mesures volontaires au niveau de l'entreprise pour 1999/2000 sont, entre autres, les suivantes:

- augmenter le nombre d'Innovateurs énergétiques industriels (de 249 à 275);
- accroître le nombre de plans d'action présentés (de 226 à 249);
- augmenter le nombre de campagnes de sensibilisation des employés (de 61 à 100);
- accroître le nombre de rapports d'étape d'Innovateurs énergétiques industriels qui sont inscrits.

3.3.5 Secteur des transports

3.3.5.1 Contexte

En 1996, le secteur des transports représentait presque 27 pour cent de la consommation d'énergie secondaire et 34 pour cent des émissions de CO_2 au Canada. Le secteur se compose de deux sous-secteurs – le transport des voyageurs et celui des marchandises – qui sont répartis en quatre moyens de transport : routier, ferroviaire, aérien et maritime. Le transport routier consomme le plus d'énergie; il représente 80 pour cent de la consommation d'énergie des voyageurs et plus de 70 pour cent de la consommation d'énergie pour les marchandises.

Les améliorations de l'intensité énergétique ont limité la croissance de la consommation d'énergie des transports à 14,1 pour cent entre 1990 et 1997. Sans ces améliorations, la consommation d'énergie des transports aurait augmenté de 22,7 pour cent en raison de la croissance dans les activités et d'une plus grande dépendance au transport routier, qui utilise plus d'énergie que les autres moyens d'expédition. L'augmentation des émissions de CO_2 du secteur des transports a correspondu à la plus grande consommation d'énergie (14,2 pour cent), parce que contrairement aux trois autres secteurs dont on a déjà discuté, le secteur des transports n'a pas commencé à utiliser des carburants qui contiennent moins de carbone.

3.3.5.2 Stratégies et activités de l'OEE

L'OEE met l'accent sur le transport routier, qui compte pour la partie la plus importante de la consommation énergétique de ce secteur. La stratégie de l'OEE est d'augmenter l'efficacité énergétique du parc de véhicules, d'améliorer le comportement des conducteurs et le choix des carburants.

La Division de la consommation d'énergie du secteur des transports de l'OEE a deux priorités en 1999–2000. La première et la plus importante est d'augmenter dans une large mesure la collecte et l'analyse de l'information. Pour que l'OEE exécute un travail de qualité dans ce secteur, il faut une forte capacité de rassembler, d'interpréter et d'analyser l'information relative aux marchés de l'énergie des transports et les options technologiques, de fournir des réponses et de donner des conseils aux clients des programmes, aux partenaires, aux autres gestionnaires et aux décideurs. La deuxième priorité consiste à continuer d'accroître la capacité de prestation du programme et les partenaires dans les secteurs qui se prêtent le mieux à la réduction de la consommation d'énergie dans les transports. Les priorités du

programme proviennent du besoin de répondre aux attentes des clients et des partenaires pour des niveaux de service accrus, et l'occasion d'élaborer des programmes efficaces dans les aspects du secteur des transports qui ont le plus d'avenir.

Les stratégies et les activités de l'OEE dans le secteur des transports comprennent trois volets : (1) nouveaux véhicules, (2) exploitation des véhicules et (3) carburants de l'avenir.

(1) Véhicules neufs

En matière d'information, la priorité pour les véhicules neufs sera accordée à l'étude de marché sur le comportement des consommateurs et les décisions d'achat concernant les véhicules neufs et les prévisions de vente de véhicules légers.

En ce qui concerne la prestation du programme, l'OEE mettra l'accent sur le programme **ÉnerGuide pour les véhicules**. Ce programme, qui a été lancé avec de grandes attentes, a besoin d'une promotion continue et d'une évaluation attentive pour assurer son succès. Un certain nombre d'autres pays s'intéressent à ce programme et observent ce que fait le Canada.

(2) Exploitation des véhicules

En matière d'information, les priorités de l'OEE pour l'exploitation des véhicules seront les suivantes :

- analyse du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules pour usage personnel et occasion de planification des déplacements des ménages;
- analyse des facteurs techniques qui ont une incidence sur l'économie de carburant sur la route, compte tenu de la conception, de l'entretien et de la conduite du véhicule;
- adoption d'une approche sectorielle à l'étude de marché et à l'analyse des données pour les parcs de véhicules commerciaux, par exemple, exploitation forestière, opérations alimentaires et livraisons urbaines, ce qui représente une approche plus rapide et moins coûteuse pour l'obtention de renseignements utiles sur la composition du parc de véhicules, la consommation d'énergie et l'activité;
- analyse de la possibilité d'affecter les caractéristiques des véhicules lourds et de l'équipement. Les caractéristiques des véhicules sont beaucoup plus complexes pour les applications lourdes, et les améliorations de la technologie ne se traduiront pas nécessairement en ventes et utilisation des véhicules, à moins que des approches traditionnelles aux caractéristiques de l'équipement permettent d'épargner de l'énergie et de réduire les coûts;
- analyse des possibilités d'économies d'énergie pour les parcs de véhicules et autres (transport aérien, maritime) au gouvernement fédéral, dans le cadre d'une analyse de rentabilisation pour la réduction des émissions causées par les activités du secteur public;
- au nom de la Table des transports, analyse et réunion de toutes les mesures évaluées par les sous-groupes de la Table. L'OEE a commandé un

modèle comptable particulier pour offrir ce service essentiel rapidement et avec souplesse.

En ce qui concerne la prestation du programme, les activités de l'OEE seront les suivantes :

- la trousse pour élèves automobilistes du programme **Le bon $ens au volant** a réussi à pénétrer la partie « facile » du marché de la formation des conducteurs et doit s'adresser aux secteurs moins accessibles;
- une nouvelle occasion s'est présentée de travailler auprès des collectivités afin de créer des outils qui aident à cibler des secteurs particuliers de la consommation d'énergie (p. ex., cesser de laisser tourner le moteur au ralenti);
- un plan de gestion de l'énergie sera dressé pour les parcs de véhicules; il réunira les messages des ateliers de l'OEE pour les gestionnaires et donnera aux administrateurs un produit à vendre au niveau politique;
- **Conducteur averti**, le programme de formation des camionneurs, a déterminé cette année un certain nombre de possibilités pour le partage des coûts qui peuvent réduire les demandes budgétaires de la catégorie des véhicules lourds et de certains nouveaux secteurs;
- **Écoroute**, le programme vert pour les gestionnaires de parcs de véhicules, fait face à une année de transition d'un effort volontaire pour améliorer la gestion du parc de véhicules à un engagement sérieux à atteindre des objectifs d'émission dans un cadre de responsabilité à l'échelle de l'administration fédérale;
- là où l'attention provinciale est déficiente, des demandes ont été reçues d'un certain nombre de municipalités pour obtenir de l'aide à élaborer un bon cadre analytique pour la planification du transport local.

(3) Carburants de l'avenir

En matière d'information, les priorités de l'OEE pour les carburants de l'avenir seront les suivantes :

- l'examen de la capacité de produire de l'éthanol comme carburant à partir de sources de biomasse, y compris les coûts et les répercussions, en tant que source renouvelable communément reconnue pour résoudre le problème d'émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers;
- l'évaluation des répercussions sur l'environnement et la santé des changements aux caractéristiques du carburant; il s'agit d'un sujet très controversé dans les industries de l'automobile et du pétrole et pour lequel l'OEE joue un rôle de plus en plus important.

En matière de prestation de programme, les priorités de l'OEE seront les suivantes :

- un nouveau programme de véhicules au gaz naturel a été approuvé, selon le fonds du Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz (PIEMG); il sera administré par l'OEE avec l'aide des fabricants de véhicules et de l'industrie du gaz naturel;

- la possibilité d'aider à la mise au marché d'options de carburant de l'avenir au moyen d'un programme de démonstration sera évaluée, avec des prévisions des niveaux de financement et des répercussions.

3.6 Objectif stratégique n° 3

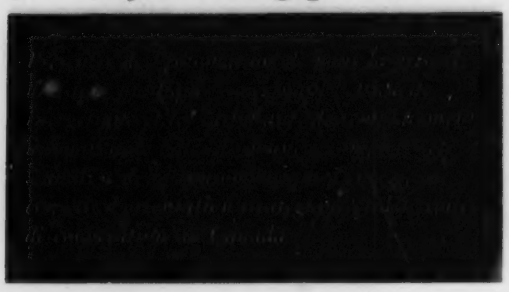

3.6.1 Introduction

L'OEE est beaucoup plus que la somme des ses 19 initiatives de programme. Il remplit également des fonctions générales qui sont essentielles à son mandat. Ces fonctions se poursuivront en 1999–2000 et se résument ainsi :

- donner des conseils d'orientation stratégique au ministre et aux cadres supérieurs sur les questions relatives au programme et à la politique sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement;
- analyser, coordonner et élaborer des options de politique et de programme en matière d'efficacité énergétique et de carburants de remplacement;
- élaborer et maintenir un système complet et pleinement intégré de gestion, d'analyse et de diffusion de données sur l'utilisation finale de l'énergie, surtout en ce qui concerne la compréhension de l'efficacité énergétique et de ses facteurs déterminants;
- fournir une analyse économique et énergétique sur les questions touchant l'efficacité énergétique;
- faire des analyses énergétiques et économiques et donner des conseils d'orientation stratégique sur la formulation de règlements sur le rendement énergétique et l'étiquetage;
- coordonner les relations fédérales-provinciales sur les programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement;
- fournir de l'information, des conseils et de l'expertise sur l'efficacité énergétique afin d'appuyer les initiatives internationales et les responsabilités du gouvernement canadien;
- surveiller et rendre compte des nouveautés concernant la politique et le programme sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement d'autres gouvernements (au Canada et à l'étranger);
- rédiger des rapports sur les politiques et les programmes en matière d'efficacité énergétique et de carburants de remplacement, comme le *Rapport au Parlement sur l'administration et l'application de la* Loi sur l'efficacité énergétique;

- gérer la Base de données nationale sur la consommation d'énergie.

Voici une courte description de quatre de ces fonctions principales.

3.6.2 Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCÉ)

La raison d'être de la Base de données nationale sur la consommation d'énergie est simple : par l'amélioration de notre compréhension de l'endroit et de la manière dont l'énergie est consommée au niveau de l'utilisation finale au Canada, la base de données présente des possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique. Au fil du temps, la Base de données nationale sur la consommation d'énergie aide le Canada à déterminer l'efficacité des programmes conçus pour profiter de ces possibilités. Conjointement avec les partenaires du gouvernement et du milieu universitaire, l'OEE appuie l'élaboration de données sur l'utilisation finale de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie et l'expansion de l'expertise du Canada en ce qui concerne l'analyse de l'utilisation finale de l'énergie aux moyen des mesures suivantes :

- l'examen des données existantes dans chaque secteur d'utilisation finale (résidentiel, agricole, commercial/industriel et transport);
- l'évaluation des besoins en information dans chacun de ces secteurs;
- l'élargissement des enquêtes actuelles ou la création de nouvelles enquêtes pour répondre à ces besoins de données;
- la gestion d'un réseau de centre de données et d'analyse sur l'utilisation finale de l'énergie pour des secteurs particuliers dans des universités choisies dans l'ensemble du Canada.

Les priorités de l'OEE concernant la Base de données nationale sur la consommation d'énergie en 1999/2000 sont les suivantes :

- données sur la mission visant à « prêcher par l'exemple » : études de collecte de données pour dresser le premier (1998) inventaire sur les émissions de gaz à effet de serre des opérations et activités du gouvernement et permettre l'établissement d'un objectif global en 2010 pour la réduction des gaz à effet de serre dans l'ensemble du gouvernement fédéral;
- l'établissement d'un site Web pour la Base de données nationale sur la consommation d'énergie : utilisation du réseau Internet pour diffuser l'information courante, les résultats des enquêtes, des études et des analyses produites en relation avec BNCÉ;
- la mise en application de la première Enquête nationale sur l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments commerciaux : l'OEE commencera à mettre en application sa stratégie de collecte de données dans le secteur du bâtiment commercial. L'OEE a publié la *Phase II de l'Enquête sur l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments commerciaux – essai-pilote*, qui résume les résultats d'un essai-pilote à grande échelle de la méthodologie de l'enquête faite pendant l'été 1998 et qui recommandait

une stratégie de collecte de données dans le secteur du bâtiment commercial;

- première analyse de la consommation d'énergie des ménages utilisant les résultats de l'Enquête de 1997 sur l'utilisation de l'énergie par les ménages; les résultats de cette enquête menée par Statistique Canada pour l'OEE sont maintenant publiés. L'OEE compte publier un premier rapport statistique en 1999-2000 qui présentera des renseignements sur les caractéristiques du logement et de l'équipement. L'OEE commencera également à étudier la consommation d'énergie des ménages et rédigera un rapport qui sera publié au cours du prochain exercice;
- analyse de l'Enquête nationale sur l'utilisation des véhicules privés : en 1999/2000, l'OEE compte publier deux rapports qui présentent les résultats de cette enquête faite de 1994 à 1996;
- la création de l'indicateur d'état de la BNCÉ : l'OEE examinera ses activités dans le passé, dressera un plan stratégique pour la BNCÉ et établira un indice de rendement de la BNCÉ.

3.6.3 Analyse de l'utilisation finale de l'énergie

L'analyse de l'utilisation finale de l'énergie au Canada continuera d'être une activité centrale de l'OEE en 1999/2000, étant donné qu'elle permet de fournir des renseignements de base sur les facteurs de l'efficacité énergétique qui exercent une influence au Canada, sur les tendances en matière d'efficacité énergétique et sur la contribution des initiatives de programme de l'OEE dans l'effort conjoint pour améliorer l'efficacité énergétique.

3.6.4 Coopération intergouvernementale

Plusieurs provinces et territoires mettent aussi en oeuvre des programmes d'efficacité énergétique. Le rôle principal de l'OEE consiste à coordonner les relations avec eux au moyen de lettres de coopération officielles ou de réunions régulières. L'OEE publie également un *Répertoire des programmes d'efficacité énergétique et d'énergie de remplacement au Canada.*

Sur la scène internationale, l'OEE appuie les rôles du Secteur de l'énergie dans des domaines comme les négociations relatives aux protocoles de la Charte européenne de l'énergie, les réunions du Conseil des parties signataires à la Convention-cadre sur les changements climatiques, les activités de la *North American Commission on Environmental Cooperation* et plusieurs organismes créés par les Nations Unies (p. ex., la Commission du développement durable) et met en oeuvre la stratégie de

promotion du commerce international du Canada. Ces activités reflètent d'une part le fait que le changement climatique est une question environnementale mondiale à laquelle il faut trouver une réponse d'envergure internationale et, d'autre part, le désir de réduire les barrières au commerce international pour les produits et les services connexes qui peuvent aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'efficacité énergétique occupe une place de premier plan à ces deux points de vue.

L'OEE représente le Canada auprès du groupe de travail sur l'efficacité énergétique de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ainsi que dans les négociations avec l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et avec l'Initiative hémisphérique en matière d'énergie. Il fournit régulièrement de l'information aux enquêtes, études et autres projets entrepris par ces organismes internationaux. Dans certains cas, l'OEE s'engage dans des transferts d'information pour connaître les efforts faits par d'autres pays ou pour venir en aide à ces pays. Cela concerne principalement les partenaires de l'ALÉNA du Canada, soit le Mexique et les États-Unis. L'OEE échange également de l'information avec l'AIE et les pays de l'Union européenne sur des systèmes qui suivent les tendances du marché de l'énergie. L'OEE échange en outre de l'information et des conseils avec la Direction de la politique énergétique de la Division internationale.

3.6.5 Rapports de l'OEE

La publication de rapports et d'études est une fonction importante en vertu de l'objectif stratégique n° 3 de l'OEE. L'OEE publie les cinq rapports suivants :

- *Rapport au Parlement sur l'administration et l'application de la* Loi sur l'efficacité énergétique;
- *L'état de l'efficacité énergétique au Canada* (rapport annuel de l'OEE);
- *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada;*
- *Réduction des émissions causées par les activités du secteur public;*
- *Répertoire des programmes d'efficacité énergétique et d'énergie de remplacement au Canada.*

3.7 Objectif stratégique n° 4

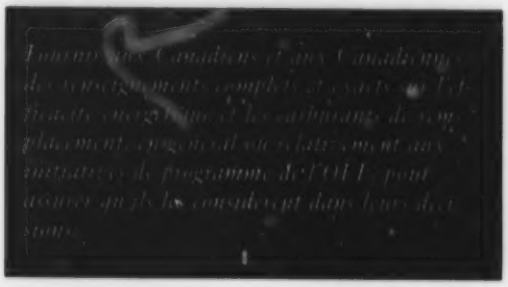

L'OEE organise un certain nombre d'activités dans le but de sensibiliser et d'informer les Canadiens et Canadiennes sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement, dont leurs mérites économiques et environnementaux. Ces activités, qui se poursuivront en 1999/2000, sont les suivantes :

- la production de matériel de communication et de marketing (imprimé et en direct) comme le bulletin de l'OEE, la trousse d'information de l'OEE, le calendrier • L'énergie et l'environnement • et la ligne téléphonique sans frais pour les publications;
- expositions et • stockage • pour certaines des initiatives de l'OEE et certains programmes à l'extérieur de l'OEE;
- activités d'information du public comme la publicité, les événements spéciaux, les relations avec les médias et les communiqués d'intérêt public;
- Services dans Internet :
  - site Web de l'OEE : la bibliothèque virtuelle, le développement continu et la mise à jour du site et l'élaboration et la mise en application de la stratégie pour le site de l'OEE;
  - maintenance du site Web et mise à jour de tous les sites Web de l'OEE;
  - site Web de RNCan sur le changement climatique;
- la formulation et le lancement d'une nouvelle stratégie complète de marketing pour l'OEE.

3.8 Objectif stratégique n° 5

Les trois activités les plus importantes en 1999/2000 pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- L'OEE organisera la toute première édition de la Conférence canadienne sur l'efficacité énergétique et son Salon commercial en mai 1999, à Ottawa. Cet événement offrira des occasions sans précédent de cibler les principaux intervenants de l'industrie canadienne de l'efficacité énergétique. Le thème de la Conférence, Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique, sera exploré au moyen de séances plénières, de discussions de groupe, de séances simultanées, de présentations par affiches et de discussions libres en groupes qui dureront deux jours.
- Pendant la Conférence et le Salon commercial, l'OEE décernera les Prix nationaux d'efficacité énergétique du Canada, qui reconnaissent l'innovation et l'expertise canadiennes en efficacité énergétique.
- À l'automne 1999, l'OEE commencera à se préparer pour sa deuxième conférence sur l'efficacité énergétique et les Prix nationaux d'efficacité énergétique du Canada, événement qui aura lieu à Ottawa du 10 au 12 octobre de l'an 2000.

Section 4 : Évaluation du rendement de l'OEE

4.1 Introduction

Le travail de l'OEE dans l'évaluation de son rendement est axé sur deux principaux objectifs : (1) répondre au *Rapport du vérificateur général du Canada*, publié en avril 1997, qui recommandait d'améliorer l'information actuelle de RNCan sur le rendement de ses initiatives d'efficacité énergétique et, en particulier, sur le succès global des programmes de RNCan à la contribution des objectifs du Canada en matière de changement climatique; et (2) fournir à la haute direction de l'OEE et à son conseil consultatif de meilleurs renseignements sur le rendement des programmes de l'OEE, afin d'améliorer la sélection, la planification, la surveillance et le compte rendu des activités des programmes de l'OEE. Les travaux de l'OEE ont porté sur les points suivants :

- la clarification des objectifs des programmes;
- l'établissement d'attentes plus concrètes en ce qui concerne les réalisations;
- l'amélioration et la présentation de rapports plus transparents.

En particulier, l'OEE a :

- déterminé des attentes concernant le rendement pour la majorité de ses programmes;
- adopté un nouveau format d'indicateurs dans son *Rapport au Parlement sur l'administration et l'application de la* Loi sur l'efficacité énergétique *1996-1997*, qui a fourni des renseignements supplémentaires sur le rendement de ses programmes.

4.2 Activités en 1999/2000

En 1999/2000, l'OEE continuera à accroître et à améliorer l'utilisation de mesures du rendement.

- L'OEE améliorera l'information concernant le rendement qui sert à surveiller l'évolution des programmes et à accroître les rapports entre les objectifs, les résultats des programmes et l'impact sur le marché de chacune des initiatives. L'OEE se servira des lignes directrices et des critères sur la communication d'information concernant le rendement élaborés par le Bureau du vérificateur général du Canada.
- L'OEE mettra au point un indice composite de l'efficacité énergétique en remplacement de l'intensité énergétique agrégée (qui est typiquement mesurée comme l'utilisation énergétique secondaire divisée par le rendement économique en fonction du PIB). L'intensité agrégée reflète, outre les changements dans l'intensité énergétique, l'influence d'autres facteurs tels que la structure, le changement de carburant et les conditions météorologiques. L'OEE élaborera des indicateurs qui normaliseront ces types d'influence

et fourniront un moyen de mieux refléter les changements de l'efficacité énergétique.

- L'OEE mènera des sondages axés sur les programmes dans le but de déterminer dans quelle mesure les initiatives de programme ont permis de modifier le comportement des consommateurs. Ces sondages aideront l'OEE à parvenir à une compréhension plus claire de l'influence des initiatives de programme sur les changements dans l'utilisation d'énergie que nous observons sur le marché.
- Le *Rapport au Parlement sur l'administration et l'application de la* Loi sur l'efficacité énergétique *de 1997-1999* renfermera une meilleure information sur les résultats des programmes de l'OEE.

Il est important de se rappeler que la mesure du rendement est un exercice continu, un travail de tous les instants. Un grand nombre des questions soulevées par le Bureau du vérificateur général s'appliquent sur une longue durée, et le processus d'amélioration représente un cheminement plutôt qu'une destination. L'amélioration continue des mesures du rendement de l'OEE englobe :

- l'amélioration des estimations de l'efficacité énergétique;
- la mise au point et la révision des objectifs et des cibles au fur et à mesure que les programmes évoluent;
- la tenue de plus de sondages axés sur les programmes qui permettront de distinguer les résultats des programmes de ceux du marché.

4.3 Indicateurs de progrès des programmes

Le tableau en annexe 4 (p. 60) présente les objectifs actuels et les cibles de chacune des 19 initiatives de programme de l'OEE.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Section 5 : Ressources et allocations budgétaires

La présente section fournit des renseignements sur les ressources financières et les allocations budgétaires de l'OEE en 1999/2000 et décrit le plan de perfectionnement des ressources humaines de l'OEE.

5.1 Ressources financières

Les ressources financières accordées à l'OEE pour l'exercice 1999/2000 s'élèveront à 37,2 millions de dollars (soit un niveau de référence de 34,6 millions de dollars auxquels s'ajouteront environ 2,6 millions de dollars durant l'exercice pour la nouvelle initiative « Prêcher par l'exemple » et la contribution de l'OEE au Programme de réfection des bâtiments municipaux de la FCM). Cela représente une augmentation d'environ 3 millions dollars par rapport à l'an dernier et une hausse de 19 millions de dollars comparativement à 1997/1998. L'une des raisons pour ces hausses est que le budget fédéral de février 1997 avait accordé 20 millions de dollars par année en 1998/1999, 1999/2000 et 2000/2001 pour les mesures d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. L'OEE reçoit 16 millions de dollars de la somme annuelle de 20 millions de dollars. Le tableau 3 montre le budget de référence et les principales catégories de dépenses au cours des trois années.

Tableau 3 : Budget de l'OEE et principales catégories de dépenses (en milliers de dollars)

	1997/1998	1998/1999	1999/2000
Budget	18 460	34 196	34 600
Allocations			
• Salaires	4 957	6 969	8 752
• Exploitation et administration	9 073	17 626	12 625
• Subventions et contributions	4 430	9 601	13 226

Section 5 : Ressources et allocations budgétaires

La présente section fournit des renseignements sur les ressources financières et les allocations budgétaires de l'OEE en 1999/2000 et décrit le plan de perfectionnement des ressources humaines de l'OEE.

5.1 Ressources financières

Les ressources financières accordées à l'OEE pour l'exercice 1999/2000 s'élèveront à 37,2 millions de dollars (soit un niveau de référence de 34,6 millions de dollars auxquels s'ajouteront environ 2,6 millions de dollars durant l'exercice pour la nouvelle initiative « Prêcher par l'exemple » et la contribution de l'OEE au Programme de réfection des bâtiments municipaux de la FCM). Cela représente une augmentation d'environ 3 millions dollars par rapport à l'an dernier et une hausse de 19 millions de dollars comparativement à 1997/1998. L'une des raisons pour ces hausses est que le budget fédéral de février 1997 avait accordé 20 millions de dollars par année en 1998/1999, 1999/2000 et 2000/2001 pour les mesures d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. L'OEE reçoit 16 millions de dollars de la somme annuelle de 20 millions de dollars. Le tableau 3 montre le budget de référence et les principales catégories de dépenses au cours des trois années.

TABLEAU 3 : Budget de l'OEE et principales catégories de dépenses (en milliers de dollars)

	1997/1998	1998/1999	**1999/2000**
Budget	**18 460**	**34 196**	**34 600**
Allocations			
• **Salaires**	4 957	6 969	**8 752**
• **Exploitation et administration**	9 073	17 626	**12 625**
• **Subventions et contributions**	4 430	9 601	**13 226**

5.2 Allocation budgétaire par programme

Le tableau 4 de la page 49 indique le budget pour chaque initiative de programme de l'OEE en 1999/2000, selon le secteur d'utilisation finale de l'énergie. La plupart des fonds de l'OEE seront affectés au secteur des bâtiments, suivi du secteur du transport et du secteur industriel.

5.3 Ressources humaines

Le succès de l'OEE en 1999/2000 et dans les années à venir sera avant tout attribuable à la qualité de son personnel. Au 1er avril 1999, l'OEE avait un niveau d'équivalents plein temps de 140 personnes. Les membres du personnel de l'OEE sont des professionnels scolarisés et très compétents. Un aperçu montre que 67 pour cent des employés soit 94 travaillant à l'OEE sont des gestionnaires hiérarchiques et des professionnels au niveau de la catégorie agent. L'OEE dépend aussi fortement des employés d'agences et à contrat pour compléter cet effectif d'agents et de personnel de bureau.

En 1999/2000 et au cours des prochaines années, l'OEE devra faire face à d'importants défis quant au perfectionnement des ressources humaines et à la gestion axée sur les personnes. D'abord, comme l'indique ce rapport, l'OEE continuera d'être au premier plan de l'un des plus importants dossiers de RNCan, c.-à-d. le changement climatique. Cela signifie que l'expertise et la disponibilité du personnel de l'OEE continueront d'être très en demande et que la haute direction de l'OEE devra prêter une attention constante au perfectionnement des ressources humaines (formation et perfectionnement professionnel) et au recrutement.

De plus, comme mentionné dans la section 2, la fonction publique participe à de nombreuses initiatives de gestion visant son renouvellement et la gestion de ses ressources humaines. Voici certaines questions qui intéressent l'ensemble de la fonction publique :

- la Norme générale de classification (NGC);
- La Relève;
- la fonction moderne de contrôle;
- l'initiative Service Canada.

Et certaines des questions au niveau du Ministère :

- la stratégie de maintien en fonction, de rajeunissement et de recrutement;
- la charge de travail;
- la reconnaissance;
- la mesure du rendement;
- le *Guide de la saine gestion* à RNCan.

L'OEE devra s'assurer que son personnel obtiendra des renseignements sur ces initiatives et devra apporter les modifications que ces initiatives exigeront.

1999/2000

1. Base de données nationale sur la consommation de l'énergie (BNCÉ)	1 920
Total partiel (programmes généraux)	**3 920**
3. Code modèles nationaux de l'énergie pour les bâtiments et les habitations[2]	—
5. Initiative des bâtiments fédéraux/Diffision de l'IBF[3]	1 000
7. ÉnerGuide pour les maisons	2 607
9. Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)	9 550
10. Règlements sur l'efficacité énergétique	407
12. Programme ÉnerGuide de cotation des appareils de CVC[4]	—
13. Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel	1 338
14. Efficacité des carburants	170
16. Le bon $ens au volant	530
18. ÉcoRoute	50
Total partiel (Transports)	**1 985**

[1] *n'inclut pas le montant de 2.1 million de dollars prévu pour l'initiative « Prêcher par l'exemple »*
[2] *inclus sous le PEBC*
[3] *inclut la contribution à la FCM pour le Programme de réfection des bâtiments municipaux*
[4] *inclus sous « Énerguide pour l'équipement »*

TABLEAU 4. Budgets des programmes de l'OEE en 1999/2000 (salaires non compris)
(en milliers de dollars)

Programmes généraux[1]	
1. Base de données nationale sur la consommation de l'énergie (BNCÉ)	1 920
2. **Information au public**	2 000
Total partiel (programmes généraux)	**3 920**
Bâtiments	
3. Code modèles nationaux de l'énergie pour les bâtiments et les habitations[2]	—
4. **Programme de la maison R-2000**	900
5. Initiative des bâtiments fédéraux/Diffision de l'IBF[3]	1 000
6. **Réno$ens**	150
7. ÉnerGuide pour les maisons	2 607
8. **Innovateurs énergétiques/Innovateurs énergétiques Plus**	2 880
9. Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)	9 550
Total partiel (bâtiments)	**17 087**
Équipement	
10. Règlements sur l'efficacité énergétique	407
11. **ÉnerGuide pour l'équipement**	600
12. Programme ÉnerGuide de cotation des appareils de CVC[4]	—
Total partiel (équipement)	**1 007**
Industrie	
13. Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel	1 338
Transports	
14. Efficacité des carburants	170
15. **ÉnerGuide pour les véhicules**	430
16. Le bon $ens au volant	530
17. **Écoflotte**	530
18. ÉcoRoute	50
19. **Carburants de remplacement**	275
Total partiel (Transports)	**1 985**
Budget total	**25 337**

[1] *n'inclut pas le montant de 2,1 million de dollars prévu pour l'initiative « Prêcher par l'exemple »*
[2] *inclus sous le PEBC*
[3] *inclut la contribution à la FCM pour le Programme de réfection des bâtiments municipaux*
[4] *inclus sous « Énerguide pour l'équipement »*

Annexes 1–4

Annexe 1 : Aperçu historique

Ressources naturelles Canada (RNCan) possède des antécédents de longue date en ce qui a trait aux programmes de promotion de la conservation de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie de remplacement. La présente section décrit comment les efforts de justification, les centres d'intérêt et l'approche des programmes d'efficacité énergétique ont évolué au fil des ans.

Avant 1973

Jusqu'au début des années 1970, RNCan se contentait principalement de conseiller les ministres sur les questions de développement énergétique et économique. Peu de programmes étaient mis en oeuvre.

Sécurité des approvisionnements

Du milieu à la fin des années 1970, la principale préoccupation s'est déplacée vers la sécurité des approvisionnements de pétrole, compte tenu de leur coût et de leur disponibilité. En réponse à la crise du pétrole de 1973 et de 1979, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures pour promouvoir la « conservation de l'énergie ». Cela a encouragé des changements du mode de vie visant à réduire la consommation d'énergie. Par exemple, on a incité les gens à baisser leurs thermostats et à éteindre les lumières dont ils n'avaient pas besoin.

Années 1980

Les dépenses du Ministère sur les programmes liés à l'efficacité énergétique et aux énergies de remplacement ont considérablement augmenté au début des années 1980 à cause, principalement, du Programme énergétique national. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis en place des programmes de subvention, surtout dans le secteur résidentiel. Ces programmes étaient destinés à persuader les Canadiens d'accroître leur efficacité sur le plan énergétique et de compenser les pertes de rendement sur les investissements dans la conservation énergétique causées par la réglementation des prix de l'énergie en dessous des niveaux mondiaux.

Toutefois, vers le milieu des années 1980, les prix de l'énergie ont été déréglementés et ils ont chuté; on s'est alors moins préoccupé de la sécurité des approvisionnements en énergie. Par conséquent, tous les paliers de gouvernement ont réduit le financement des activités de conservation d'énergie et de promotion des énergies de remplacement. Le Ministère a réduit ou abandonné la plupart de ses programmes de conservation d'énergie et réorienté ses efforts vers les programmes de recherche et développement et la recherche dans le domaine du marketing. La figure 2 de la page 53 montre comment a évolué le financement des programmes sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et sur les énergies de remplacement, surtout durant les années 1980.

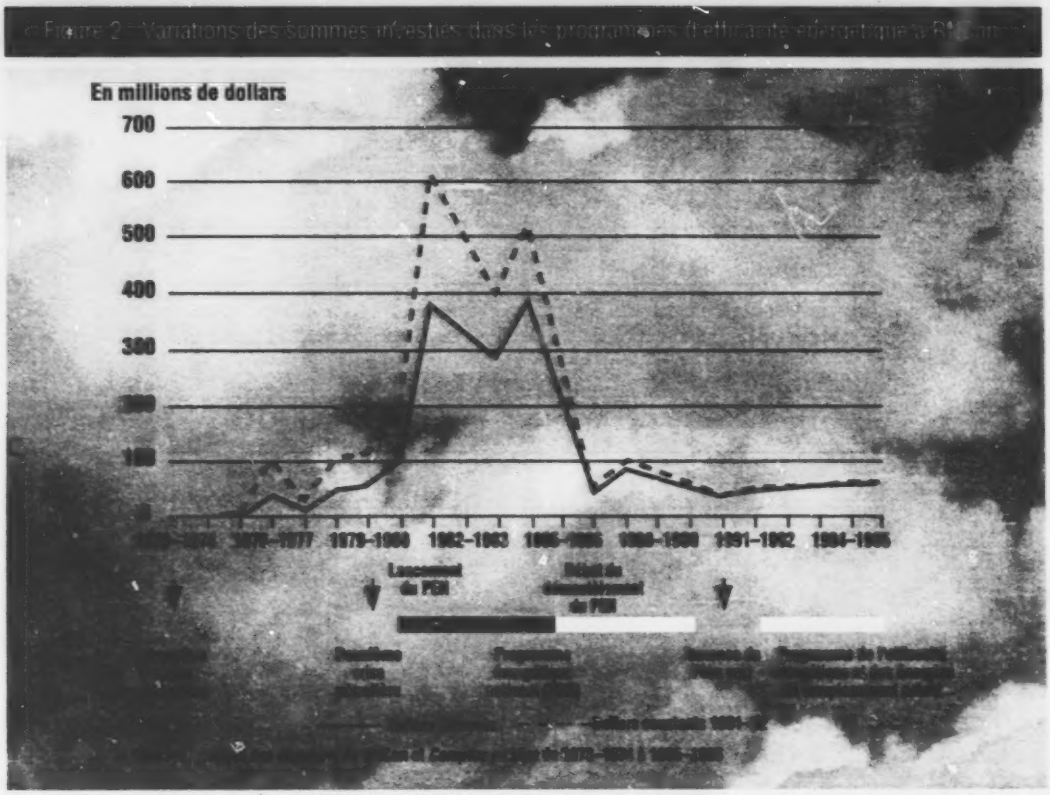

Ce graphique provient du chapitre 10 du *Rapport du Vérificateur général, avril 1997*

Questions environnementales

Vers la fin des années 1980, l'impact de la combustion des carburants fossiles et des émissions de gaz à effet de serre sur le changement climatique est devenu une préoccupation mondiale. En réponse à cette question et à d'autres préoccupations environnementales, le gouvernement fédéral a annoncé en décembre 1990 le Plan vert du Canada pour un environnement plus sain. Le Plan vert signalait et décrivait l'engagement du Canada à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. Pour commencer les travaux à la poursuite de cet objectif, le Plan vert déterminait que l'accent serait mis à court terme sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans un large éventail d'utilisations finales.

En juin 1991, le Ministère a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor du Canada de mettre en oeuvre le Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement.

L'objectif consistait à appuyer le Plan vert et la Stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète. Le Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement comportait un ensemble de mesures d'efficacité énergétique qui, collectivement, couvraient tous les secteurs d'utilisation finale (résidentiel, commercial, industriel et des transports) et toutes les sources conventionnelles d'énergie. Il mettait l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique au moyen de la promotion d'une utilisation plus intelligente de l'énergie, sans sacrifier les avantages que procure la consommation d'énergie ni imposer des modifications majeures du mode de vie.

En juin 1992, le gouvernement fédéral adoptait la *Loi sur l'efficacité énergétique*, qui donnait au Ministère le pouvoir d'édicter et d'appliquer des règlements sur l'efficacité énergétique des produits consommateurs d'énergie. La Loi réaffirmait le pouvoir du Ministère de promouvoir l'efficacité énergétique et les sources d'énergie de remplacement.

En 1995, le programme Mesures volontaires et registre (MVR) a été établi comme composante clé du Programme d'action national sur le changement climatique. Le programme MVR a été administré par RNCan jusqu'en 1997, année où sa gestion a été confiée à un partenariat entre les secteurs privé et public connu sous le nom de MVR inc.

Responsabilités accrues

Le Budget fédéral de février 1997 annonçait qu'à partir de l'année financière 1998–1999, des crédits de 60 millions de dollars répartis sur une période de trois ans seraient affectés au soutien d'initiatives de programme destinées à améliorer l'efficacité énergétique et les mesures sur les énergies renouvelables. Ce nouveau financement touchait trois directions générales du Secteur de l'énergie, notamment l'OEE. En 1998–1999, l'OEE recevait 16 millions de dollars de plus pour créer trois nouvelles initiatives :

- le programme ÉnerGuide pour les maisons;
- le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC);
- le programme des Innovateurs énergétiques Plus.

Une partie de ces crédits supplémentaires devait servir également à appuyer les activités administratives destinées à renforcer l'efficacité et la portée des programmes existants.

Développements récents

Suite à la Convention-cadre sur les changements climatiques de Rio de Janeiro (1992) et à la Conférence de Berlin (1995), les parties signataires de la Convention précitée ont tenu leur troisième conférence à Kyoto, au Japon, du 1er au 10 décembre 1997. Plusieurs pays participants ont convenu de réduire les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990, au cours de la période allant de 2008 à 2012. Le Canada s'est engagé à diminuer ses émissions de six pour cent en dessous des niveaux de 1990.

Au cours d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue plus tard, en décembre 1997, on a demandé aux ministres de l'Énergie et de l'Environnement d'élaborer une nouvelle stratégie, à l'intérieur d'un délai de deux ans, pour réaliser les objectifs du Protocole de Kyoto. Le Secrétariat national sur le changement climatique a été mis sur pied par les ministres afin de coordonner les travaux et d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre nationale axée sur les niveaux ciblés dans le Protocole.

C'est dans ce contexte et au cours du même mois (décembre 1997) que le ministre Goodale a annoncé la création de l'OEE en vue « de renouveler, de renforcer et d'étoffer l'engagement du Canada à améliorer l'efficacité énergétique et de réagir aux défis que pose le changement climatique, en accordant une attention particulière au Protocole de Kyoto ». L'OEE a officiellement commencé ses activités le 1er avril 1998.

Annexe 2 : Mandat des groupes de travail de l'OEE

1. **Groupe de travail sur les outils de communication de l'OEE**
   - Établir des lignes directrices sur le moyen de positionner la marque OEE à l'intérieur des produits de communication internes.
   - Repérer les occasions de marketing croisé pour les programmes de l'OEE.
   - Assurer la liaison avec le comité de gestion de l'OEE sur les activités en cours et prévues de l'OEE, et aider l'équipe de marketing de l'OEE à identifier et à élaborer des instruments de communication internes.

2. **Groupe de travail sur les projets internationaux de l'OEE**
   Reconnaître et élaborer, au moyen des connaissances et de l'expertise unique de l'OEE, un projet d'efficacité énergétique qui peut être mis en œuvre par un autre pays dont l'efficacité énergétique est moins développée qu'au Canada.

3. **Groupe de travail OEE 2000**
   Le groupe de travail OEE 2000 élaborera et gérera une démarche ayant pour but de recenser les projets du millénaire de l'OEE. Les projets du millénaire de l'OEE amélioreront la visibilité de l'OEE, présenteront l'efficacité énergétique comme une stratégie de changement climatique et feront participer les partenaires et intervenants de l'OEE aux célébrations et les activités du millénaire.

4. **Groupe de travail «Étages écologiques»**
   - Appuyer les plans d'action initiaux recommandés par le comité de gestion de l'OEE.
   - Élaborer le document de concept de la stratégie des Étages écologiques.
   - Être le porte-parole permanent de l'initiative des Étages écologiques de l'OEE.

5. **Groupe de travail de la conférence canadienne annuelle sur l'efficacité énergétique de l'OEE**
   - Améliorer la crédibilité et l'image de l'efficacité énergétique.
   - Accroître la visibilité de l'OEE et de ses projets.
   - Promouvoir la mise en commun des connaissances et de l'expertise en efficacité énergétique.
   - Fournir l'occasion de discuter de la situation de l'efficacité énergétique dans le contexte de l'engagement possible du Canada en vertu du Protocole de Kyoto.

6. **Groupe de travail sur les Prix canadiens d'efficacité énergétique**
   Créer un ensemble de prix qui reconnaît l'innovation et les progrès exemplaires au Canada dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique et leur rend hommage.

Annexe 3 : Mandat des tables de concertation sur le changement climatique et participation de l'OEE

L'OEE participe aux travaux de cinq des 15 tables de concertation et au Groupe de l'analyse et de la modélisation établi dans le cadre du Processus national sur le changement climatique.

Table « Éducation et sensibilisation du public »

La Table de l'éducation et de la sensibilisation du public a le mandat d'élaborer une stratégie à long terme de sensibilisation du public et de fournir des conseils aux autres tables de concertation sur les aspects de sensibilisation du public dans leurs travaux.

Le directeur général de l'OEE est l'un des deux coprésidents fédéraux de la Table. Le personnel de l'OEE travaille en étroite collaboration avec Environnement Canada, qui offre des services de secrétariat à la Table de l'éducation et de la sensibilisation du public. Au cours de l'exercice 1998-1999, les membres de la haute direction de l'OEE ont joué un rôle actif dans l'élaboration du plan de travail de la Table et dans la coordination de projets de recherche, afin d'examiner les occasions et de déterminer les méthodes optimales pour accroître la sensibilisation et promouvoir les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'OEE continuera de participer aux délibérations de la Table au cours du printemps 1999, à mesure qu'est rédigé le rapport sur les options de la Table et que des recommandations sont formulées pour la stratégie nationale de mise en oeuvre sur le changement climatique. On prévoit un rôle permanent pour l'OEE, pendant que les recommandations seront prises en considération et que la stratégie de mise en application sera élaborée.

Table des bâtiments

Le mandat de la Table des bâtiments est de déterminer des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel de l'économie. À titre de l'un des commanditaires de la Table des bâtiments (l'autre étant le ministère des Ressources naturelles du Québec), l'OEE a assumé un rôle de premier plan dans son fonctionnement. Le directeur général de l'OEE est l'un des coprésidents, et l'OEE offre des services de secrétariat à la Table. En 1998-1999, une dizaine de gestionnaires et de membres du personnel de l'OEE ont participé aux travaux de la Table des bâtiments (trois d'entre eux à plein temps). On s'attend à ce que la participation de l'OEE soit réduite à l'été 1999 une fois que les rapports sur les options auront été soumis au Secrétariat sur le changement climatique.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la Table des bâtiments a rédigé des documents de base qui portaient sur l'état actuel des secteurs de la Table, identifiaient les occasions de réduire

les émissions de gaz à effet de serre et proposaient des mesures pour profiter de ces occasions. Au début de l'exercice 1999/2000, la Table déterminera quelles mesures présenter dans ses rapports sur les options. Tous ces documents seront terminés d'ici juin 1999 et énonceront les mesures recommandées à intégrer dans la stratégie nationale de mise en oeuvre, soumise aux ministres de l'Énergie et de l'Environnement à la fin de l'automne 1999. L'OEE s'attend à ce qu'on fasse appel à lui pour jouer un rôle important pendant la formulation de la stratégie, dont la conception et la mise en application de mesures financées par le gouvernement fédéral.

Table du transport

La Table du transport a le plus gros budget (2,5 millions de dollars) de toutes les tables de concertation. Gérée par Transports Canada, la Table se compose de membres qui représentent l'industrie du transport, de cinq gouvernements provinciaux (ministères des Transports) et d'une association d'automobilistes.

La Table fait actuellement 17 études. Huit sous-groupes, divisés par moyen de transport et appuyés par un secrétariat, gèrent ces études. La Table dans son ensemble s'occupe d'autres études : variation des prix du carburant, échange de droits d'émission, incidence de la compétitivité et consommation de carburant hors route.

L'OEE offre des services de secrétariat pour le sous-groupe des véhicules routiers et des combustibles. L'OEE gère également, avec Transports Canada, le Groupe de soutien analytique, qui fait la coordination analytique et le travail de récapitulation de chaque sous-groupe.

Table de l'industrie

Conjointement avec Industrie Canada, l'OEE (c.-à-d. l'Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel) offre des services de secrétariat à la Table de l'industrie. Les travaux ont commencé en août 1998 et devraient se poursuivre pendant les trois premiers trimestres de l'exercice 1999/2000. Les activités englobent la surveillance de la rédaction de documents de base et analytiques, la coordination et l'organisation de réunions et l'établissement d'un rapport de décisions permanent.

Table des municipalités

Le mandat de la Table de municipalités consiste à coordonner l'élaboration et l'analyse d'options pour la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur municipal aux fins d'examen dans le cadre de la Stratégie nationale de mise en oeuvre. La Table se compose de représentants de municipalités, d'entreprises de services éconergétiques, de secteurs de l'énergie renouvelable et des services publics et de gouvernements fédéral et provinciaux.

Groupe de l'analyse et de la modélisation

En plus de l'uniformité et de la comparabilité des résultats provenant des éléments analytiques individuels, il existe un besoin critique d'amorcer des analyses récapitulatives et la modélisation des répercussions combinées, des coûts et des avantages de diverses options. De telles analyses et modélisations doivent fournir aux ministres une bonne compréhension quantitative et qualitative des choix qu'ils doivent faire afin de respecter l'engagement du Canada envers le Protocole de Kyoto et les répercussions économiques, sociales et environnementales de ces choix sur tous les secteurs et toutes les régions.

Le Groupe de l'analyse et de la modélisation (GAM) agit à titre de groupe de travail du Comité coordonnateur national des questions atmosphériques reliées au changement climatique (CNQCA-CC); il veille à ce qu'on réponde aux besoins d'analyse du Processus national sur le changement climatique. Le GAM rend compte de son activité au CNQCA-CC par l'entremise de ses coprésidents. Le GAM fait preuve d'ouverture et de transparence dans ses fonctions d'aide et de soutien ainsi que lors de ses échanges avec d'autres tables de concertation sur des questions de données, d'analyse ou de modélisation.

Le GAM continuera d'être très actif en 1999/2000 afin de :

- coordonner (conjointement avec les coprésidents des tables de concertation) le travail analytique et de modélisation des tables de concertation;
- examiner les approches proposées des analyses et en rendre compte au CNQCA-CC récapitulatives, dont l'analyse des outils et des modèles à utiliser;
- examiner les résultats analytiques et de modélisation des tables de concertation;
- faire des analyses récapitulatives.

Annexe 4 : Résultats visés par les initiatives de programme de l'OEE

Résumé des résultats visés

Programme	Objectif	Cible
Codes modèles nationaux de l'énergie	Accroître l'efficacité énergétique des nouvelles habitations et des nouveaux bâtiments au Canada.	Réduire l'intensité énergétique dans les secteurs résidentiel et commercial.
Programme de la maison R-2000	Accroître l'efficacité énergétique des nouvelles maisons (c.-à-d. réduction de GJ/m^2). Changer en permanence les pratiques de construction.	Maintenir l'activité du programme dans au moins dix provinces et territoires. Accroître la part de techniques « à haut rendement énergétique » dans la construction de nouvelles maisons.
ÉnerGuide pour les maisons	Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les incidences environnementales de la consommation d'énergie des habitations au Canada.	Améliorer l'efficacité des maisons évaluées et étiquetées de 20 p. 100 en moyenne (mesurée en GJ/m^2 par année).
Réno$ens	Encourager les Canadiens à considérer et à accroître l'efficacité énergétique lorsqu'ils entreprennent des rénovations domiciliaires.	Encourager les Canadiens à prendre les mesures nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique en améliorant l'efficacité énergétique de leurs maisons.

Résumé des résultats visés (suite)

Programme	Objectif	Cible
Innovateurs énergétiques /Innovateurs énergétiques Plus	Aider les organismes des secteurs commercial et institutionnel à économiser et à protéger l'environnement en investissant dans l'efficacité énergétique.	Améliorer la consommation d'énergie et l'intensité énergétique dans les secteurs commercial et institutionnel. Améliorer l'intensité énergétique de 20 pour cent en moyenne par des projets approuvés d'efficacité énergétique et de rénovations domiciliaires.
Initiative des bâtiments fédéraux (IBF)	Aider les ministères et organismes gouvernementaux à rendre leurs bâtiments plus éconergétiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	En arriver à une réduction de 20 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2005 par rapport aux niveaux de 1990.
Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)	Démontrer le caractère réalisable sur le marché de la conception et de la construction de bâtiments commerciaux et institutionnels à haut rendement énergétique. Encourager une transformation permanente des pratiques de construction générales (influence indirecte) une fois le programme terminé. Faire connaître le *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB).*	La cible à court terme est fixée à 8 p. 100 des nouvelles constructions en l'an 2000 qui devront se situer à 25 p. 100 au-dessus de la norme d'efficacité du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.* La cible à long terme : obtenir d'ici 2005 des niveaux de 25 p. 100 supérieurs aux niveaux actuels du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.*

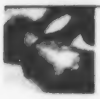

Résumé des résultats visés (suite)

Programme	Objectif	Cible
ÉnerGuide pour l'équipement	Encourager les consommateurs à acheter les appareils électroménagers le plus éconergétiques pour l'utilisation visée.	Cotes de consommation moyennes des ventes totales se situant à au moins 10 p. 100 au-dessus des niveaux d'efficacité minimaux. Accroître le pourcentage de produits vendus qui ont des cotes de consommation d'énergie de 10 p. 100 ou moins que la norme minimale réglementée.
Programme de cotation des appareils de CVC	Encourager les consommateurs à acheter l'équipement de chauffage, de ventilation ou de climatisation le plus éconergétique pour l'utilisation visée.	Accroître les cotes d'efficacité énergétique pondérées selon la capacité pour augmenter le pourcentage de produits vendus dans les catégories à plus haut rendement énergétique.
Règlements sur l'efficacité énergétique	Éliminer du marché canadien l'équipement moins éconergétique.	Estimations des économies d'énergie exigées pour le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR).
Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)	Améliorer l'intensité énergétique au niveau sectoriel et dans l'ensemble de l'industrie.	Provisoire : amélioration globale de 1 p. 100 par année de l'intensité énergétique du secteur industriel. Long terme : Passer d'une cible d'intensité énergétique de 1 p. 100 à une amélioration de l'intensité énergétique de 1,5 p. 100 par année.

Nota : L'IEI et le PEEIC forment ensemble l'Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel.

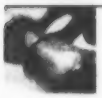

Résumé des résultats visés (suite)

Programme	Objectif	Cible
Innovateurs énergétiques industriels (IEI)	Encourager les innovateurs, au niveau de l'entreprise, à élaborer des plans et à mettre en place des projets sur l'efficacité énergétique.	La cible est reflétée dans celles qui sont établies au niveau sectoriel par l'intermédiaire du PEEIC.
Efficacité des carburants	Améliorer la consommation de carburant des véhicules légers.	Améliorer la consommation de carburant des nouveaux véhicules légers (litres/100 km). Améliorer la consommation de carburant des véhicules au-delà des cibles de 1998 du CAFEC, c'est-à-dire : i) 8,6 litres/100 km pour les voitures; ii) 11,4 litres/100 km pour les camions légers.
Le bon $ens au volant	Encourager les conducteurs à acheter, conduire et maintenir leurs véhicules d'une façon qui permette de réaliser des économies de carburant et d'argent.	Améliorer (c.-à-d. réduire) les cotes de consommation de carburant pondérées selon les ventes (litres/100 km) pour chaque catégorie de véhicules de chaque année après 1994. Au fil du temps, réduire l'écart entre la consommation de carburant des véhicules soumis à des essais en laboratoire et ceux qui circulent sur la route.

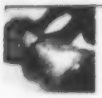

Résumé des résultats visés (suite)

Programme	Objectif	Cible
ÉnerGuide pour les véhicules	Informer les acheteurs de voitures et de camions légers des possibilités d'acheter les véhicules à plus haut rendement énergétique qui, dans la catégorie de véhicules choisie, répondent à leurs besoins.	Améliorer l'importance de la consommation de carburant parmi les facteurs qui influencent la décision d'acheter un nouveau véhicule. Pousser la vente de véhicules vers les meilleurs d'une catégorie pour la consommation de carburant. Améliorer la cote moyenne de la consommation de carburant pour les nouveaux véhicules et dans chaque catégorie de véhicule.
ÉcoRoute	Réduire les incidences environnementales du parc de véhicules fédéral, mesurées par les émissions de gaz à effet de serre. Améliorer l'efficacité opérationnelle du parc fédéral, la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations fédérales et accélérer l'utilisation de carburants de remplacement dans le parc fédéral. Réduire les coûts d'exploitation du parc de véhicules fédéral et promouvoir l'application de la *Loi sur les carburants de remplacement* dans le parc fédéral.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre des parcs de véhicules fédéraux de 30 p. 100 en l'an 2000 par rapport aux niveaux de 1995. Améliorer la consommation de carburant du parc (litres/100 km).

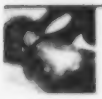

Résumé des résultats visés (suite)

Programme	Objectif	Cible
Écoflotte	L'objectif à court terme (18-24 mois) consiste à recruter des participants et à améliorer notre compréhension statistique du marché. L'objectif à long terme (24 mois et plus) est d'améliorer la consommation de carburant dans les parcs de véhicules.	
Carburants de remplacement	Promouvoir le développement et l'utilisation de carburants de remplacement, comme le propane, le gaz naturel, le méthanol, l'éthanol, l'électricité et l'hydrogène, en réduisant les obstacles du marché pour les véhicules à carburant de remplacement et l'infrastructure de ravitaillement en carburant.	Faire passer l'utilisation de gaz naturel d'environ 2,5 pétajoules en 1996 à 3,5 pétajoules en 2002. 170 millions de litres d'éthanol utilisé comme carburant et mélangé à de l'essence en 2002 à partir du niveau actuel de 40 millions de litres.
Base de données nationales sur la consommation d'énergie	Améliorer la qualité des données sur la consommation d'énergie utilisées dans l'analyse de l'efficacité énergétique. Mieux comprendre comment l'énergie est utilisée au Canada.	Meilleure connaissance de l'efficacité énergétique par une plus grande couverture des données et une qualité accrue de la consommation d'énergie au Canada

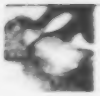

Résumé des résultats visés (suite)

Programme	Objectif	Cible
Information du public	Sensibiliser davantage les Canadiens et les Canadiennes aux incidences environnementales de la consommation d'énergie. Encourager les Canadiens et les Canadiennes à adopter des pratiques éconergétiques. Inciter les Canadiennes et les Canadiens à considérer l'utilisation de carburants de remplacement.	